



AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP
GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE
DE DÉVELOPPEMENT

Mai 2025

NOTE DE DIAGNOSTIC PAYS

MALI

Refonder l'Etat et consolider la reconstruction
socio-économique inclusive pour une stabilité
et une prospérité partagée

© 2025 Banque Africaine de Développement

Groupe de la Banque Africaine de Développement
Avenue Joseph Anoma
01 BP 1387 Abidjan 01
Côte d'Ivoire
www.afdb.org

Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles de la Banque africaine de développement, de son Conseil d'administration ou des pays qu'il représente. Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer ce document pour votre propre usage, et inclure les extraits de cette publication dans vos propres documents, présentations, blogs, sites Web et supports pédagogiques, pour autant que la Banque africaine de développement soit mentionnée comme étant la source et le titulaire du droit d'auteur.

Sources photographiques :

- www.unsplash.com

CARTE DU MALI



Avertissement: (*)** La carte ci-dessus est proposée exclusivement pour la commodité de la lecture du rapport auquel elle est attachée. Les dimensions utilisées et les frontières figurant sur la carte n'impliquent de la part du Groupe de la Banque, aucun jugement sur le statut juridique d'un territoire ni aucune approbation ou acceptation de ces frontières

TABLE DES MATIÈRES

Carte du Mali	ii
Liste des figures	v
Liste des Tableaux	vi
Acronymes et Abréviations	vii
Remerciements	ix
Résumé exécutif	x
Chapitre 1 : Introduction	1
1.1. Contexte et justification	1
1.2. Structure de la NDP	1
Chapitre 2 : Évaluation du cadre macroéconomique	2
2.1. Modèle de croissance et performances économiques récentes	2
2.2. Transformation structurelle	6
2.3. Autres développements macroéconomiques et perspectives	9
2.4. Politique et gestion de la dette publique	11
2.5. Politique monétaire	14
2.6. Marchés financiers	15
2.7. Secteur extérieur	17
2.8. Stabilité macroéconomique	19
Chapitre 3 : Évaluation des questions transversales	20
3.1. L'Etat de la gouvernance	20
3.2. Changement climatique	22
3.3. Genre	23
3.4. Fragilité et résilience du pays	24
3.5. Développement du secteur privé	26
Chapitre 4 : Diagnostic des lacunes et contraintes par rapport aux cinq hautes priorités (Top 5)	28
4.1. Top 1-Eclairer l'Afrique : Evaluation du secteur de l'énergie	28
4.2. Top 2- Nourrir l'Afrique : Evaluation du secteur de l'agriculture	31
4.3. Top 3- Industrialiser l'Afrique : Evaluation du secteur de l'industrie	33
4.4. Top 4- Intégrer l'Afrique : Evaluation de l'intégration régionale et du commerce	34
4.5. Top 5- Améliorer la qualité de vie des Africains : Evaluation des déficits dans le secteur social	35
Chapitre 5 : Domaines prioritaires des réformes	38
5.1. Renforcer la gouvernance (politique, sécuritaire, économique et financière) et restaurer un bon climat de vivre ensemble	38
5.2. Reconstruire les infrastructures sociales et économiques.	39
5.3. Stimuler la productivité du secteur agricole et développer les chaînes de valeur industrielle.	39
5.4. Investir dans le capital humain pour améliorer la productivité du travail.	40
5.5. Promouvoir le commerce et l'intégration régionale.	40

Chapitre 6 : Suivi et évaluation des résultats du développement	41
6.1. Vue d'ensemble du secteur	41
6.2. Principaux problèmes et contraintes du secteur	41
6.3. Soutien au secteur statistique du Mali	42
Conclusion	43
Références	44

Liste des figures

Figure 1: Evolution du taux de croissance du PIB réel	3
Figure 2: Croissance du PIB réel du Mali comparée à l'Afrique et aux pays pairs (%)	4
Figure 3: Croissance du PIB réel par habitant du Mali comparée à l'Afrique et aux pays pairs (%)	4
Figure 4: Structure du PIB côté demande (en %)	5
Figure 5: Parts sectorielles du PIB côté de l'offre (en %)	6
Figure 6: Parts de l'emploi par secteur au Mali, 1991-2022	7
Figure 7: Croissance agrégée de la productivité du travail au Mali par secteur, 1991-2022	8
Figure 8: Évolution de la décomposition de la productivité du travail en Afrique	8
Figure 9: Principales caractéristiques de la transformation structurelle Mali8	
Figure 10: Les principaux produits d'exportation du Mali en 2015-24	9
Figure 11: Evolution des taux d'intérêt sur le marché des titres-UEMOA	13
Figure 12: Balance des comptes courants, exportations et importations 2015-24 (% du PIB)	18
Figure 13: Evolutions des IDE et des Envois de fonds (en millions USD)	18
Figure 14: Taux d'accès à l'électricité et part du renouvelable (en %)	29

Liste des Tableaux

Tableau 1: Finances publiques du Mali (% PIB)	10
Tableau 2: Situation de la dette publiques du Mali	12
Tableau 3: Indicateurs de viabilité de la dette extérieure du Mali, 2020-42	13



ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

AES	Alliance des Etats du Sahel
AMO	Assurance maladie obligatoire
APD	Aide publique au développement
APR	Accord pour la paix et la réconciliation issu du processus d'Alger en 2015
AVD	Analyse de la viabilité de la dette
BAD	Banque africaine de développement
BCEAO	Banque centrale des états de l'Afrique de l'Ouest
BMD	Banques multilatérales de développement
BTP	Bâtiment et travaux publics
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CFDT	Compagnie française du textile
CMDT	Compagnie malienne pour le développement des textiles
CNPM	Conseil national du patronat malien
CNR	Conseil norvégien pour les réfugiés
CODE	Comité des opérations et de l'efficacité du développement
CPS/SICAEPPI	Cellule de planification et de statistique du secteur industrie, commerce, artisanat, emploi et promotion de l'investissement privé
CPS/SME	Cellule de planification et de statistique du secteur mines et énergie
CREDD	Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable
CSA	Commissariat à la sécurité alimentaire
DGB	Direction générale du budget
DGDP	Direction générale de la dette publique
DNDS	Direction nationale du développement social
DNTCP	Direction nationale du Trésor et de la comptabilité publique
DSP	Document de stratégie pays
ECST	Département des statistiques
EDM	Energie du Mali
EU	Etats-Unis d'Amérique
FAMa	Forces armées maliennes
FCR	Facilité de crédit rapide
FGSP	Fonds de garantie pour le secteur privé
FMI	Fonds monétaire international
GHSI	Global Health Security Index
GIZ	Coopération technique allemande
HCR	Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés

ICRG	International Country Risk Guide
IDE	Investissements directs étrangers
IFD	Institutions financières de développement
INPS	Institut national de prévoyance sociale
INSTAT	Institut national de la statistique
MINUSMA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali
OCLEI	Office central de lutte contre l'enrichissement illicite
PDZSTA-KB	Programme de développement de la zone spéciale de transformation agro-industrielle des régions de Koulikoro et péri-urbaine de Bamako
PGSM	Projet de gouvernance du secteur des mines
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes entreprises
PMI	Petites et moyennes industries
PRS	Political Risk Service Group
PSO	Plan stratégique et opérationnel des réformes du climat des affaires
REWARD	Programme multinational de développement des chaînes de valeur rizicoles résilientes en Afrique de l'Ouest
SIGRH	Projet de système intégré de gestion des ressources humaines
SOREM	Société de recherche et d'exploitation des ressources minérales du Mali
UC	Unité de compte
UEMOA	Union économique et monétaire ouest africaine
UMOA	Union monétaire ouest africaine
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance
SN-ZLECAf	Stratégie nationale de mise en œuvre de la ZLECAf
TIC	Technologies de l'information et de la communication
ZLECAf	Zone de libre-échange continental africaine

REMERCIEMENTS

Cette Note de Diagnostic Pays a été préparée dans le cadre du dialogue de la Banque africaine de développement avec le Mali, analysant la situation socioéconomique du pays pour éclairer la préparation du prochain document de stratégie pays de la Banque pour le Mali.

La note a été préparée sous la direction technique et la supervision de Marcellin Ndong Ntah, Lead Economiste, Département des économies pays/ Bureau régional de développement et de prestation de services pour l'Afrique de l'Ouest. La préparation de la note a également bénéficié des conseils généraux de Lamin Barrow, Directeur Général, Bureau régional de développement et de prestation de services pour l'Afrique de l'Ouest ; Désiré Vencatachellum, Directeur Principal, Département des économies pays ; Joseph Ribeiro, Directeur Général adjoint, Bureau régional de développement et de prestation de services pour l'Afrique de l'Ouest; Linguère Mbaye, Cheffe de Division, Département des économies pays (Régions Centre, Ouest et Nord); et Maximin Anasside, Chargé principal des opérations, Représentant Pays par intérim Bureau Mali.

Le Chef d'équipe était Antoine-Marie Tioye, Economiste pays principal, Département des économies pays, assisté des membres suivants de l'équipe pays : Tyoro Yagué, Ingénieur des transports, Département infrastructure et développement Urbain ; Zounoubaté N'zombie, Spécialiste de l'eau et de l'assainissement, Département eau et Assainissement ; Charleine Mbuyi Lusamba, Chargée Principale de la fragilité et de la résilience Bureau de coordination des États en transition; Al Hassane A. Diallo, Chargé des opérations d'énergie, Département du développement des systèmes électriques; Nora Sadler, Economiste du développement du capital humain et Taibatou Sidibe, Economiste du travail, Département capital humain, jeunesse et développement des compétences; Cheikhani Hamed, Spécialiste en Passation des Marchés et Moussa Zana Diarra, Spécialiste en gestion financière Département gestion fiduciaire et inspection; Dramane Diarra, Ingénieur Génie Rural et Samba Tounkara, Consultant agriculture, Département agriculture et agro-industrie; Hammadoun A. Diallo, Chargé des Investissements/SP, Département d'appui aux ONS et au secteur privé; Bruno Zoure, Consultant genre, Département genre, femmes et société civile; et Mamadou Ouattara, Consultant énergie.

Le rapport a été revu par Issiaka Coulibaly, Economiste pays supérieur et Jean-Marie V. Dabire, économiste pays en chef ; Olivier Manlan, Economiste pays principal et Tankien Dayo, Economiste pays principal, Département des économies pays ; Daouda Konipo, Chargé de la stratégie et des politiques – Energie, Département stratégie institutionnelle et politique et Léontine Kanziemo, Conseillère, Centre Africain de Gestion des Ressources Naturelles et d'Investissement. Le rapport a bénéficié de données et de projections provenant de diverses sources, dont le Département des statistiques de la Banque africaine de développement, le Ministère de l'Economie et des Finances du Mali, de la BCEAO, du FMI et de la Banque mondiale, entre autres.

La conception de la page de couverture et la mise en page ont été réalisées par Creable Media, sous la supervision de Tricia Effe Baidoo, Spécialiste de la gestion des produits, Département des Economies pays.

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

1. La présente note de diagnostic pays (NDP) fournit une évaluation rigoureuse des contraintes de développement les plus pressantes du Mali et suggère des domaines d'interventions prioritaires pour libérer son potentiel de transformation structurelle pour une croissance plus inclusive et durable pour faire face à la crise sécuritaire et assurer la reconstruction du tissu social.

2. **Le Mali est confronté à une fragilité persistante, marquée par la poursuite de la crise sécuritaire, des défis de gouvernance et des déséquilibres macroéconomiques importants.** Au cours des cinq dernières années, la croissance a été résiliente malgré l'instabilité politique et institutionnelles, la crise sécuritaire qui sévit depuis 2012, les sanctions économiques imposées par la CEDEAO et l'UEMOA, la crise énergétique et d'autres défis structurels. Depuis août 2020, le Mali connaît une transition politique dirigé par des militaires avec à sa tête, le Président Assimi GOÏTA. En dépit des avancées dans les réformes institutionnelles (adoption et promulgation d'une nouvelle Constitution issue du référendum du 18 juin 2023, la création de la Cour des comptes, l'élaboration d'une Charte des partis politiques, etc.), le report sine die de l'élection présidentielle, contribue à raviver et entretenir un climat de tensions politiques. De plus, la question de l'insécurité demeure préoccupante. Le Mali s'est retiré de la CEDEAO, et a créé avec le Burkina Faso et le Niger, eux aussi démissionnaires de l'organisation régionale, la Confédération de l'Alliance des Etats du Sahel (AES). Il reste cependant membre de l'UEMOA.

3. **En matière de gouvernance**, les résultats du Mali restent mitigés. Selon l'Indice Ibrahim de la Gouvernance Africaine publié 2024, le pays est classé 37^e sur 54 pays africains avec un score de 43,2 sur 100, en baisse de 4,6 points sur la période 2014-2023. Selon l'Indice de perception de la corruption 2024 de « Transparency International », le Mali occupe le 135^e rang sur 180 pays avec un score de 27/100, soit une perte de 8 points par rapport à 2015 (95^e pays sur 168). Selon les notes de l'évaluation des institutions et des politiques du pays de la Banque (EPIP), la performance du Mali s'est améliorée avec un score moyen qui est passé de 3,63 en 2015 à 3,9 en 2023. Les secteurs de progrès sont : (i) politique structurelles (+0,2 par rapport à 2015), (ii) inclusion sociale/équité (+0,6 par rapport à 2015), (iii) gouvernance (+0,3), (iv) infrastructure et intégration régionale (+0,2).

4. **Sur le plan macroéconomique, malgré le contexte de crise sécuritaire difficile et les effets des chocs multiples, le Mali a enregistré des performances relativement modérées au cours des 5 dernières années (2019-2024), avec en moyenne un taux de croissance de 3,3%, un déficit budgétaire de 4,7% du PIB, et une inflation de 3,7% combinés à un endettement public prudent avec un risque de surendettement modéré et un système bancaire stable.** Cette performance macroéconomique est appréciable au regard du contexte particulier de fragilité multidimensionnelle auquel le pays fait face. Cependant, l'évaluation macroéconomique fait ressortir une fragilité financière et économique à laquelle le Mali fait face. Les autorités ont fait d'importants efforts afin de mettre en place les réformes d'ajustement macroéconomiques dans un contexte extrêmement compliqué, du fait de la situation sécuritaire, des coûts d'emprunt élevés et des défis liés au climat. La fragilité financière du pays est marquée par une mobilisation limitée des ressources internes (13,7% de taux de pression fiscale, loin de la norme communautaire de l'UEMOA de 20%) et une gestion très critique de la dette intérieure en raison du niveau élevé de concentration de sa maturité (59% de la dette intérieure arrive à échéance dans les trois prochaines années 2023-2025).

5. **L'économie du Mali repose essentiellement sur les ressources naturelles, avec une prédominance dans les exportations de matières premières non transformées provenant du secteur minier et du secteur agricole. En 2023, 72,95% des exportations étaient constituées d'or et 12,95% de coton.** Les exportations de produits manufacturés ne représentent que 3,0% du total des recettes d'exportation. Ceci constitue une importante source de vulnérabilité économique car le pays est exposé aux chocs négatifs liés aux fluctuations des prix des produits de base sur les marchés internationaux.

La fragilité économique du Mali est aussi liée au fait que l'économie reste dominée par l'agriculture (avec une contribution de 43,7% au PIB en moyenne entre 2019 et 2023) qui est exposée aux aléas climatiques. Une autre source de fragilité économique du pays résulte du fait que l'économie reste structurellement peu industrialisée (20,3% du PIB en moyenne) avec une faiblesse notoire de la part des industries manufacturières (5,8% du PIB en moyenne).

6. **Le secteur privé est sous-développé et composé de quelques grandes entreprises, à côté de nombreuses miro-entreprises, d'une part, et d'un vaste secteur informel de petites et moyennes entreprises (PME), d'autre part.** Les déficits en matière d'infrastructures, la faiblesse de l'environnement opérationnel (difficultés d'accès au financement et faible qualité de la main d'œuvre), le manque de connectivité régionale, la fragilité et la mauvaise gouvernance pèsent également sur le secteur privé. La crise énergétique actuelle que le Gouvernement n'arrive pas à résoudre en rajoute davantage sur les difficultés du secteur privé.

7. L'instabilité politique et les déséquilibres macroéconomiques ont érodé la marge de manœuvre budgétaire pour les investissements sociaux nécessaires. Par conséquent, l'ampleur de la pauvreté mesurée par son incidence est estimée à 43,9 % au niveau national en 2023. L'analyse régionale et spatiale de la pauvreté montre une incidence de la pauvreté estimée à 14,2% en 2023 à Bamako contre respectivement 23,4% et 51,7% dans les autres villes et en milieu rural. Les inégalités sont profondes avec un indice de GINI de 0,32. Le taux de chômage se situe à 6,4%. Le sous-emploi est de 12,2% et l'emploi informel de 92,6%, ce qui est souvent associé à de mauvaises conditions de travail, à un faible niveau de qualification des travailleurs, à une faible productivité et à de bas salaires. Le sous-emploi des jeunes est élevé (18,1%). La restauration et la reconstruction des infrastructures de santé et d'éducation sont essentielles pour une reprise sociale et économique inclusive. Le taux d'accès à l'eau potable est de : (i) 72,1% au niveau national ; (ii) 67,8% en milieu rural ; (iii) 82,8% en milieu semi urbain et urbain. Le conflit a creusé les différences en matière de développement socio-économique en particulier dans les zones affectées. L'insécurité alimentaire a augmenté, avec 1,37 million de personnes considérées comme étant en situation d'insécurité alimentaire depuis novembre 2024.

8. Les principaux défis de développement du Mali restent la reconstruction de l'État, le renforcement de la stabilité macroéconomique, la réduction de sa fragilité multidimensionnelle, et l'engagement sur la voie d'un développement socioéconomique soutenu et résilient. Dans ce contexte, la note de diagnostic pays (NDP) identifie six domaines de réformes prioritaires pour étayer le dialogue lors de la préparation du prochain document de programmation de la Banque pour le Mali portant sur la période 2026-2030 : (i) Renforcer la gouvernance (politique, sécuritaire, économique et financière) et restaurer un bon climat de vivre ensemble ; (ii) Reconstruire les infrastructures sociales et économiques ; (iii) Stimuler la productivité du secteur agricole et développer les chaînes de valeur ; (iv) Investir dans le capital humain pour améliorer la productivité du travail ; et (v) Promouvoir le commerce et l'intégration régionale.

¹ Pour ce critère le Mali est classé 7ème sur 8 pays de l'UEMOA sur cette période



Introduction

1.1. Contexte et justification

1. La note de diagnostic pays (NDP) est élaborée pour informer la préparation d'un nouveau document de stratégie pays (DSP) pour la période 2026-2031 avec l'objectif principal d'identifier les entraves à la croissance inclusive et à un développement durable et positif pour la paix au Mali. Les conclusions de la NDP seront utilisées pour informer la sélection des domaines prioritaires du nouveau DSP, afin d'améliorer et de consolider les réalisations de la stratégie précédente. Les domaines prioritaires identifiés éclaireront également le dialogue de la Banque avec les autorités nationales et les autres parties prenantes dans le pays.

2. La Note de diagnostic pays du Mali évalue les progrès accomplis dans la réalisation de la vision de développement du pays au cours des cinq dernières années dans le cadre de la mise en œuvre du Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable (CREDD 2019-2023), document de référence des politiques de développement en vigueur soutenu par la Vision Mali 2040. La NDP examine également les contraintes qui empêchent le pays de réaliser cette vision, et conclut en recommandant des options politiques prioritaires dont le pays a besoin pour accélérer la réalisation de ses objectifs de développement à long terme. Elle identifie enfin les principaux défis en matière de développement, les facteurs de fragilité et la manière dont ils peuvent être abordés pour soutenir une croissance inclusive, renforcer la cohésion sociale, stimuler la stabilité et atteindre les cinq grands objectifs (High 5 de la Banque).

1.2. Structure de la NDP

3. La NDP est structurée comme suit : Le chapitre 2 se concentre sur les récentes performances macroéconomiques et de croissance du Mali, en identifiant les moteurs de la transformation structurelle dans une perspective historique, ainsi que les obstacles à un développement économique plus rapide. Le chapitre 3 évalue les contraintes liées aux questions transversales du Groupe de la Banque, à savoir le changement climatique, la gouvernance économique, la fragilité, le genre et le secteur privé. Le chapitre 4 examine les contraintes de développement du Mali sous le prisme des cinq grandes priorités stratégiques de la Banque africaine de développement (BAD), à savoir l'énergie, l'agriculture, l'industrie, l'intégration régionale et le développement humain et social. Le chapitre 5 examine plusieurs propositions de politiques et domaines prioritaires pour permettre au pays d'atteindre ses objectifs de développement à long terme. Le chapitre 6 conclut la note.



Évaluation du cadre macroéconomique

2.1. Modèle de croissance et performances économiques récentes

2.1.1. Historique de l'économie et du développement du Mali

5. **Politique de développement à long-terme : La politique économique a connu plusieurs orientations depuis l'indépendance jusqu'à nos jours en phase avec l'idéologie des régimes politiques que le pays a connus.** Le Modèle de croissance et les performances économiques permettent donc de distinguer essentiellement trois grandes phases. **Avant les années 80, il y avait une prédominance du secteur public dans l'activité économique,** avec des entreprises d'Etat qui étaient présentes dans tous les domaines de l'économie. L'économie a enregistré un taux de croissance moyen du PIB de 4% sur la période 1968 à 1980, atteignant un PIB/hbt de 233,8 USD en 1980. En raison de l'inefficacité dans la gouvernance des entreprises publiques, le Gouvernement avait mis en place un programme de liquidation de celles non viables et a procédé à la privatisation des entreprises ayant du potentiel. **Au cours des années 90, avec les Programmes d'ajustement structurel (PAS),** on a assisté à une libéralisation de l'économie (BAD, 1994). La croissance économique est restée faible, 2,1% en moyenne par an, avec également une progression lente du PIB/hbt qui a atteint 306,6 USD en 1999. A partir des années 2000, le Mali s'est recentré sur les politiques de réduction de la pauvreté, mettant l'accent sur l'accès aux services sociaux de base et la croissance inclusive, ainsi que des politiques de relances économiques orientées vers le développement durable, soutenues par le boom de la production cotonnière et minière (or essentiellement) et les services. **Sur la dernière décennie,** le Mali a enregistré un taux de croissance économique plus rapide, 4,1% en moyenne par an, faisant porter le PIB/hbt à 791,2 USD. Cependant, cette dernière décennie a été marquée par (i) une instabilité politique et institutionnelle, suite à une insurrection de la population et deux coups d'Etat militaires, (ii) l'insécurité liée au terrorisme et aux velléités sécessionnistes des populations du Nord, et (iii) les effets de la crise de la Covid-19 et des différents chocs multiples (tensions géopolitiques à travers le monde, remontée des taux d'intérêts pour les pays émergents et africains, volatilité des prix des matières premières, effets du changement climatique, etc.). Mais l'économie s'est montrée résiliente aux effets de ces différents chocs, combinés avec les sanctions de la CEDEAO. L'économie a surtout été soutenue par le rebond de la production agricole et la bonne tenue du secteur minier, tandis que les pénuries persistantes d'électricité continuent d'affecter négativement l'activité économique et les ménages.

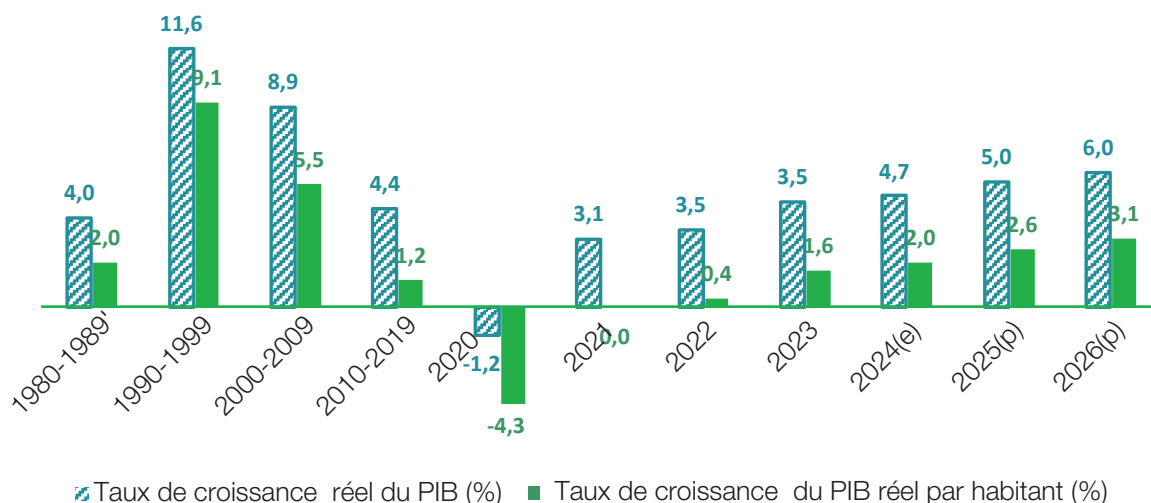
6. **Modèle de croissance économique:** L'un des facteurs de fragilité économique, est le modèle économique du Mali, qui repose essentiellement sur des produits à faible degré de complexité. L'économie

maliennne a donc été très peu soutenue par l'innovation et la technologie, comme en témoigne son faible niveau de complexité économique (-0,867 en moyenne entre 2015 et 2017, Center for International Development at Harvard University, 2019). Elle est plutôt basée sur les ressources naturelles, avec une prédominance du secteur minier (72,95% des exportations étaient constituées d'or en 2023), selon les données de l'Institut national de la statistique du Mali (INSTAT). L'économie reste donc très peu diversifiée, avec essentiellement des matières premières très peu transformées pour l'export. De ce fait, le modèle de croissance reste donc très vulnérable aux chocs extérieurs et aux fluctuations défavorables des prix internationaux des produits de base.

2.1.2. Croissance économique récente et perspectives

7. La période 2015-2024 a enregistré une croissance annuelle plus rapide et plus stable. Malgré des conditions de sécurité difficiles, le PIB du Mali a augmenté en moyenne de 4,1 % (2,8% par habitant) entre 2015 et 2024. Cette croissance plus élevée a été possible parce que la plupart des activités économiques se déroulent dans les régions du sud, relativement à l'écart du conflit. Les principales cultures –coton, riz, sorgho et maïs – sont pratiquées dans ces régions ainsi qu'autour du bassin du fleuve Niger, où l'agriculture est la plus productive. L'exploitation aurifère, qui contribue à plus des deux tiers des recettes d'exportation du Mali, a lieu dans le sud et le sud-ouest, tandis que Bamako, également dans le sud, concentre plus de 40 % du PIB du pays.

Figure 1: Evolution du taux de croissance du PIB réel



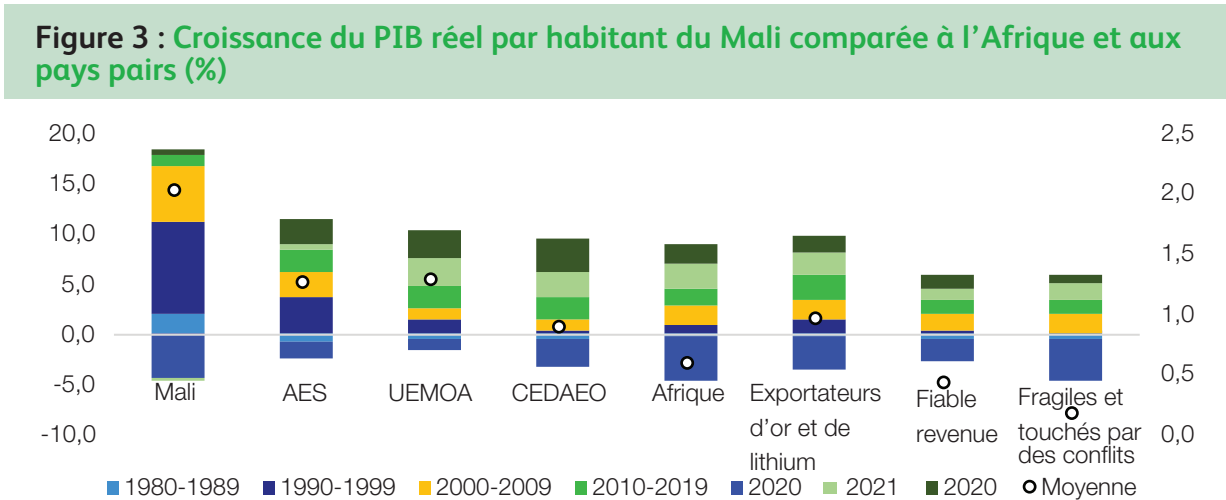
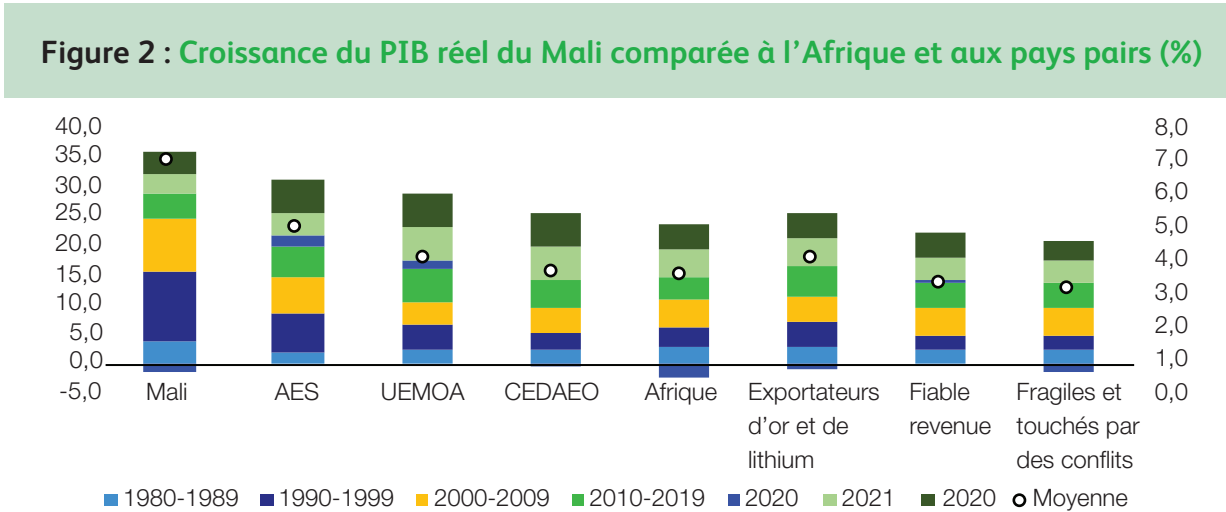
Source : Auteur, Données ECST-BAD, mai 2025

8. La croissance du taux de croissance du PIB réel projetée à 5,6% en 2025 et 6% en 2026 sera soutenue par à un environnement sécuritaire amélioré, le démarrage de plusieurs unités de production industrielle (Or, lithium) et la hausse des investissements publics. Le déficit budgétaire devrait s'établir à 2,8% 2025 et 2,4% du PIB en 2026, grâce à l'amélioration des recettes intérieures, et financé en partie par l'émission des titres publics sur le marché régional. Le solde courant devrait atteindre 5,4% et 3,6% du PIB en 2025 et 2026 soutenu par les exportations d'or et de lithium. L'augmentation progressive des investissements publics, des dépenses sociales et la mise en œuvre des réformes de consolidation fiscale, de gouvernance et d'amélioration de l'environnement des affaires devraient également soutenir la dynamique de croissance. L'inflation devrait connaître une baisse pour se situer à 2,8% en 2025 et 2,3% en 2026 en prévision d'un meilleur

approvisionnement du marché national en denrées alimentaires.

9. Les perspectives macroéconomiques sont tributaires de divers risques, notamment (i) la persistance de l'insécurité dans la région ; (ii) la rupture du dialogue politique et social sur la gestion de la durée de la transition ; (iii) la volatilité de la production et des exportations des produits miniers ; (iv) la hausse des prix des carburants et des denrées alimentaires, et (v) les conditions climatiques défavorables. Le Mali pourrait également connaître une réduction substantielle des appuis financiers des partenaires au développement avec la rupture des relations diplomatiques avec bon nombre de pays. Toutefois, le Mali dispose des atouts pour faire face aux risques, notamment l'accompagnement des principaux partenaires de financement (FMI, Banque mondiale, BAD, et bilatéraux), le mécanisme prudentiel d'utilisation des ressources budgétaires, la volonté de dialogue social du gouvernement.

10. **Comparé à l'Afrique et aux pays pairs, le Mali a obtenu une bonne performance en termes de croissance du PIB réel.** Le taux de croissance du Mali a été de 3,9% par an en moyenne sur la période 1980-2022, contre 5% pour les pays de l'AES, 4% pour les pays de l'UEMOA, 4% pour les pays exportateurs d'or et de lithium, 3,6% pour les pays de la CEDEAO, 3,5% pour l'Afrique, 3,3% pour les pays à faible revenu et 3,1% pour les pays fragiles ou touchés par des conflits (Figure 2). La croissance du PIB réel par habitant du Mali suit la même tendance que celle du PIB réel (Figure 3).

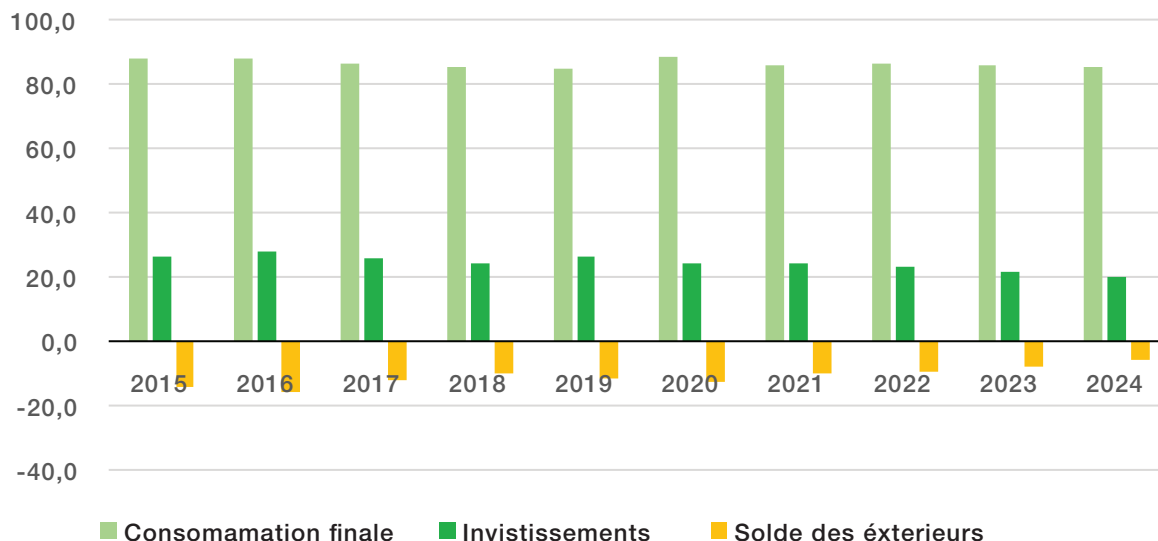


Source : CFR 2024 de la BAD, Juillet 2024.

2.1.3. Décomposition de la croissance du PIB du côté de la demande

11. Du côté de la demande, la croissance économique est essentiellement tirée par la consommation des ménages. Au cours des cinq dernières années, les différentes composantes de la demande ont contribué à la croissance économique de la manière suivante : consommation des ménages (86,3%), consommation publique (13,2%), investissements publics et privés (22,7%), solde extérieur (-9%). Dans l'ensemble, la contribution des différentes composantes de la demande est restée relativement stable, la consommation des ménages demeurant un facteur dominant. La consommation privée, soutenue par des transferts de fonds plus importants, a favorisé la croissance. Elle a contribué à la croissance à hauteur de 3,6 points de pourcentage en moyenne sur la période 2015-2024. La covid-19 et les sanctions économiques et financières imposées par la CEDEAO et l'UEMOA ont impacté la consommation des ménages en 2022-2023. Sur la période 2015-2024, on note une amélioration du solde extérieur nette due à une accélération plus rapide des exportations que des importations et la levée des sanctions économique de la CEDEAO-UEMOA. La forte détérioration en 2022 des termes de l'échange s'est atténuée en 2023, reflétant une baisse des cours du pétrole, dans un contexte haussier des prix de l'or. Ces développements ont conduit à une amélioration du déficit courant à 7,4% du PIB en 2024. La baisse des flux financiers extérieurs s'est accentuée en 2024 et les investissements ont connu une contraction moyenne de 2,7%. Par contre les envois de fonds de la diaspora ont connu une croissance moyenne de 3,4%. L'instabilité politique et la montée de l'insécurité au Mali ont montré combien elles pèsent sur l'activité économique. Elles ont alimenté l'incertitude et affecté les investissements dans le secteur privé, mais aussi dans le secteur public en réduisant l'espace fiscal pour les dépenses non prioritaires.

Figure 4 : Structure du PIB côté demande (en %)



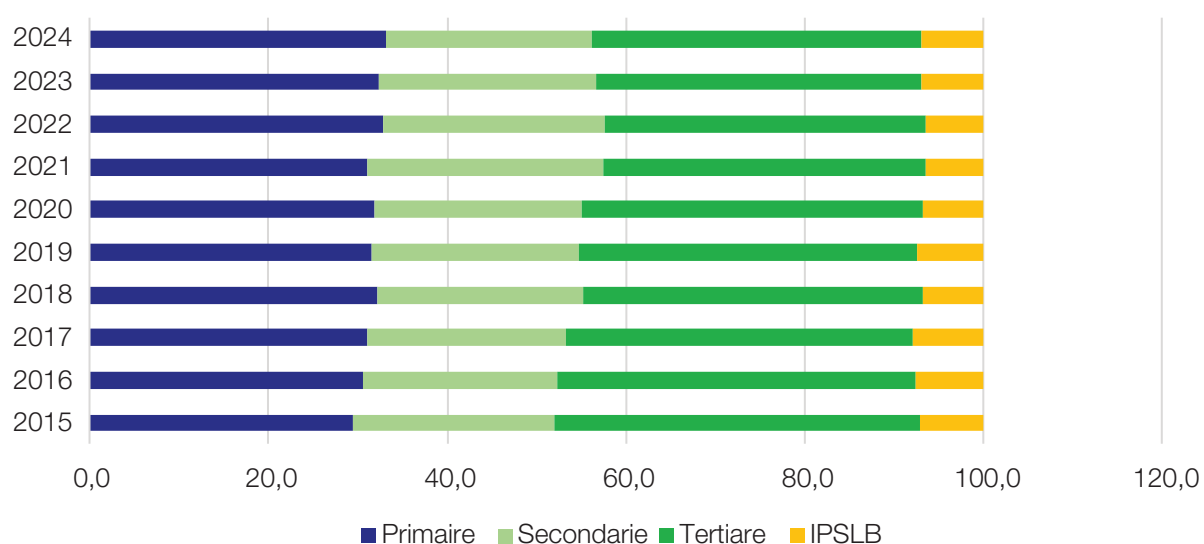
Source : L'auteur à partir des données de la BAD, Département des statistiques et du FMI, base de données des Perspectives de l'économie mondiale.

2.1.4. Décomposition de la croissance du PIB du côté de l'offre

12. L'économie repose principalement sur l'agriculture et les ressources naturelles notamment minières, avec très peu de valeur ajoutée, et une transformation structurelle lente. Entre 2015 et 2024, la composition de l'offre du PIB est restée inchangée, avec une prédominance des services (36,8% du PIB en moyenne), suivie de l'agriculture (32,1% du PIB en moyenne) et de l'industrie 24,2% du PIB en moyenne (Figure 1.1). En décomposant le taux de croissance par sous-secteur, la prédominance de l'agriculture et des services se

confirme. La distribution de l'emploi entre les secteurs de l'économie de 1991 à 2023 révèle un repli de la part agricole de 43,3% en 1991 à 33,5% en 2023 et de l'industrie de 25,7% en 1991 à 21,5% en 2023, au profit des services, dont la part s'est établie à 45% contre 31,1% en 1991. Le Mali est un pays structurellement sous-développé avec un taux d'emploi agricole de 67,7% des emplois totaux de l'économie et une productivité relative du travail de 35,3%. En l'absence de transformation structurelle, le secteur des services est la composante la plus importante du PIB du côté de l'offre et le principal moteur de la croissance du PIB. Pourtant, le Mali dispose d'un potentiel élevé pour la transformation, notamment l'agro-industrie, les industries textiles, et les industries de transformation des produits miniers, de l'élevage, et des énergies renouvelables. Il existe une énorme marge de manœuvre pour développer l'agriculture en tant que vecteur important de réduction de la pauvreté, à travers le développement de pôles agro-industrielles dans les bassins de production rizicole.

Figure 5 : Parts sectorielles du PIB côté de l'offre (en %)



Source : Département des statistiques de la BAD : et FMI : Perspectives de l'économie mondiale, octobre 2024 et Statistiques financières internationales.

2.1.5. Distribution spatiale de la croissance

13. **Les pôles de croissance sont toujours concentrés dans quelques zones urbaines, ce qui entraîne un exode de la population.** Selon le dernier Recensement général des unités économiques de (RGUE 2023), le district de Bamako vient en tête avec 39%, suivi de la région de Koulikoro avec 21% et de Sikasso avec 15% du total. Les régions de Kayes et de Ségou affichent de 8%, la région de Mopti 5%, la région de Tombouctou s'en sort avec 2%. Les Unités économiques (UE) des régions de Gao, de Kidal, de Ménaka et de Taoudéni sont relativement restreintes, avec des proportions oscillant entre 2% et un peu plus de 0%. L'adaptation des statistiques au nouveau découpage (1 district et 19 régions) prendra du temps. La région de Kayes est la principale région d'émigration vers l'Europe, notamment la France, et les transferts d'argent des émigrés constituent la source de revenus la plus importante pour la région.

14. Les régions rurales se consacrent principalement à l'agriculture, notamment à l'agriculture et à l'élevage, tandis que les grandes villes présentent des activités économiques plus diversifiées. Les zones urbaines, en particulier les grandes villes comme Bamako, Ségou et Sikasso, présentent un paysage économique plus diversifié. Outre les fonctions administratives, les centres urbains abritent des industries, des services, des commerces et des institutions financières. Ils attirent une plus grande part des investisse-

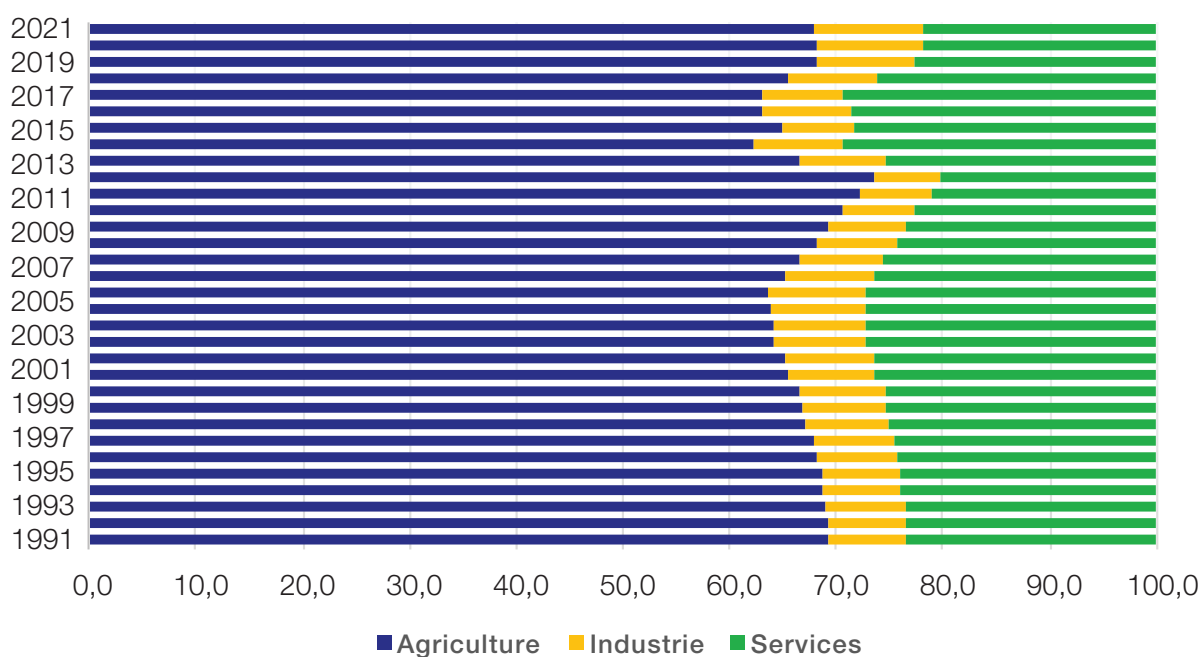
ments, du développement des infrastructures et des opportunités d'emploi. La répartition spatiale inégale de la production est due à une série de facteurs, notamment l'accélération de l'urbanisation, le soutien limité à l'agriculture irriguée, les problèmes liés à la réforme agraire et la répartition inégale des ressources entre les zones urbaines et rurales. Un autre facteur qui empêche une répartition plus équilibrée de la croissance est la faible capacité des gouvernements des collectivités territoriales à prendre véritablement en charge le pilotage du développement au niveau local.

2.2. Transformation structurelle

15. La transformation structurelle se définit par la réallocation de l'activité économique des secteurs à faible productivité vers ceux à forte productivité, permettant de maintenir une croissance forte, durable et inclusive (PEA, 2013). Ce processus est généralement caractérisé, entre autres, par : i) la baisse de la part de l'emploi agricole et le transfert de ses travailleurs vers les autres secteurs à forte productivité ; ii) la réduction de la part de l'agriculture dans le PIB, et par conséquent, l'augmentation de la part des secteurs modernes de l'industrie et des services à forte valeur ajoutée ; iii) l'urbanisation rapide résultant de l'exode rural ; et iv) la transition démographique vers des taux de natalité et de mortalité plus faibles (Timmer, 2012).

16. Au Mali, la part dans le PIB du secteur agricole a baissé mais pas du point de vue de l'emploi entre 2015 et 2024. Le Mali se caractérise par d'importants écarts de productivité du travail entre les secteurs. Le secteur de l'agriculture, qui emploie 67,7% de la main d'œuvre, est 58% moins productif que la productivité de l'économie, en raison de sa faible mécanisation et sa forte dépendance à l'égard de la pluviométrie, principalement dans les zones rurales peuplées de petits exploitants agricoles. Par contre, les secteurs des services et de l'industrie, qui emploient 22,3% et 10% de la main-d'œuvre, sont 191% et 182% plus productifs que la productivité de l'économie, respectivement. Ces grands écarts de productivité entre les secteurs suggèrent une potentielle inefficacité en matière d'allocation des ressources (BAD, 2024), mais aussi un potentiel de gains de productivité globale grâce à la réaffectation de la main-d'œuvre de l'agriculture vers les autres secteurs (Lewis, 1954).

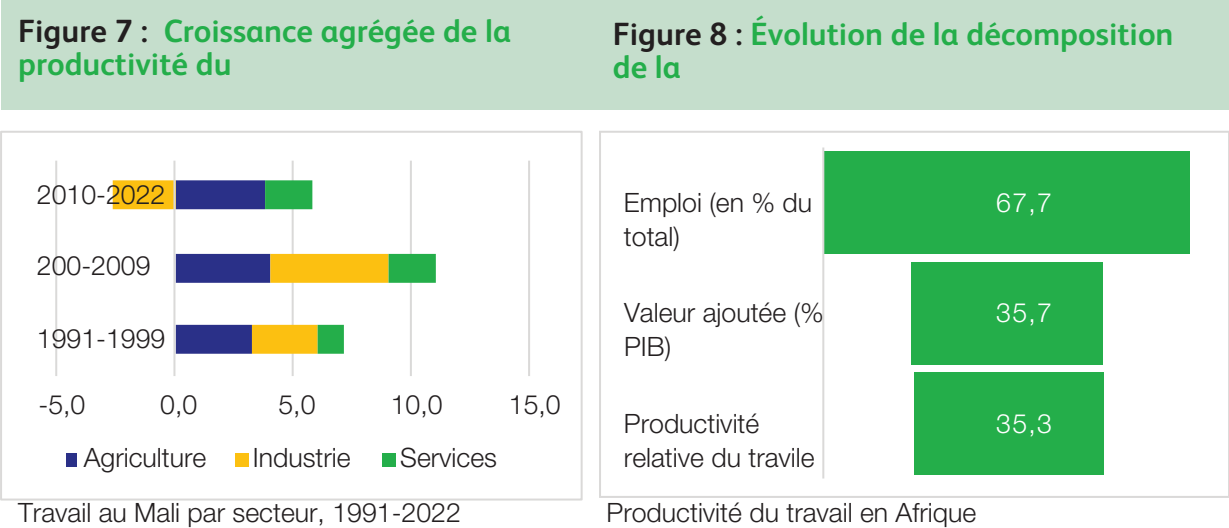
Figure 6 : Parts de l'emploi par secteur au Mali, 1991-2022



2.2.1. Productivité du travail

17. **Sur la base de leur part d'emploi par secteur, les économies peuvent être classées à différent stade de transformation structurelle.** Le premier stade de transformation est celui où l'agriculture est le secteur le plus important en termes de part d'emploi dans l'économie. Ces économies sont considérées comme structurellement sous-développées. Les économies pour lesquelles le taux d'emploi dans les services est plus élevé que dans l'agriculture, l'agriculture étant le deuxième secteur en importance, sont identifiées comme en développement structurel. Le dernier groupe est celui des économies dans lesquelles le taux d'emploi est plus élevé dans l'industrie manufacturière que dans l'agriculture ; celles-ci sont identifiées comme structurellement développées (PEA, 2024).

18. En se basant sur cette définition, on peut dire que **le Mali est un pays structurellement sous-développé** avec un taux d'emploi agricole de 67,7% des emplois totaux de l'économie. La valeur ajoutée du secteur agricole au Mali représente que 35,7% du PIB et la productivité relative du travail 35,3%.

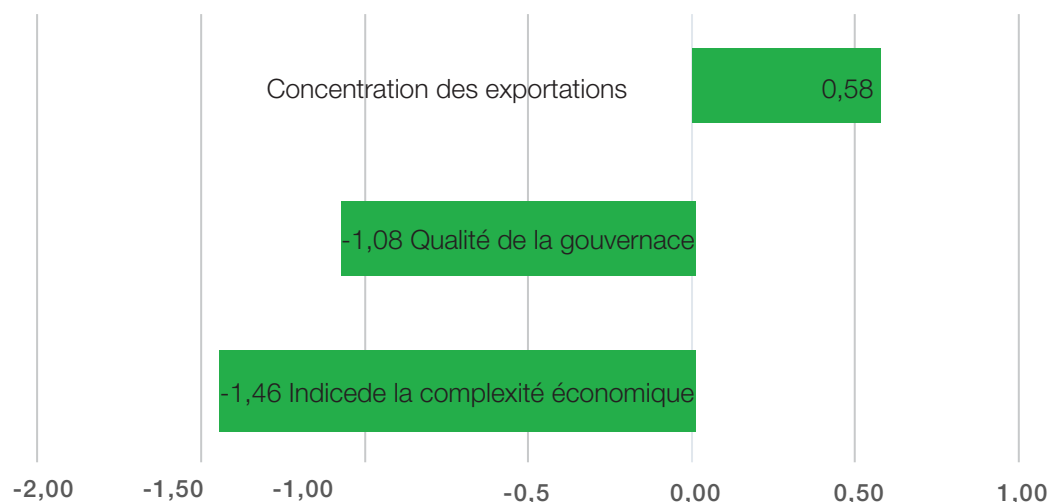


Source : Calculs des auteurs à partir des bases de données de la Banque mondiale et de l'OIT.

2.2.2. Complexité économique

19. L'indice de complexité économique du Mali est estimé à -0,72 et l'indice de concentration des exportations, à 0,84, confirmant ainsi la faible diversification et l'éventail réduit des exportations du pays, ce qui le rend plus vulnérable aux chocs mondiaux que les pays structurellement développés où les exportations sont réparties de manière plus homogène entre une série de produits. Le Mali présente également, selon l'indice de qualité, une gouvernance faible qui affecte ses perspectives de croissance économique et de développement. L'analyse de la composition actuelle des exportations révèle que le panier de biens est principalement composé de produits à faible valeur ajoutée (Or, coton et produit de l'élevage). Ces produits ont peu de chances d'induire une transformation structurelle. Entre 2015 et 2021, la complexité économique déjà faible s'est dégradée davantage.

Figure 9 : Principales caractéristiques de la transformation structurelle Mali

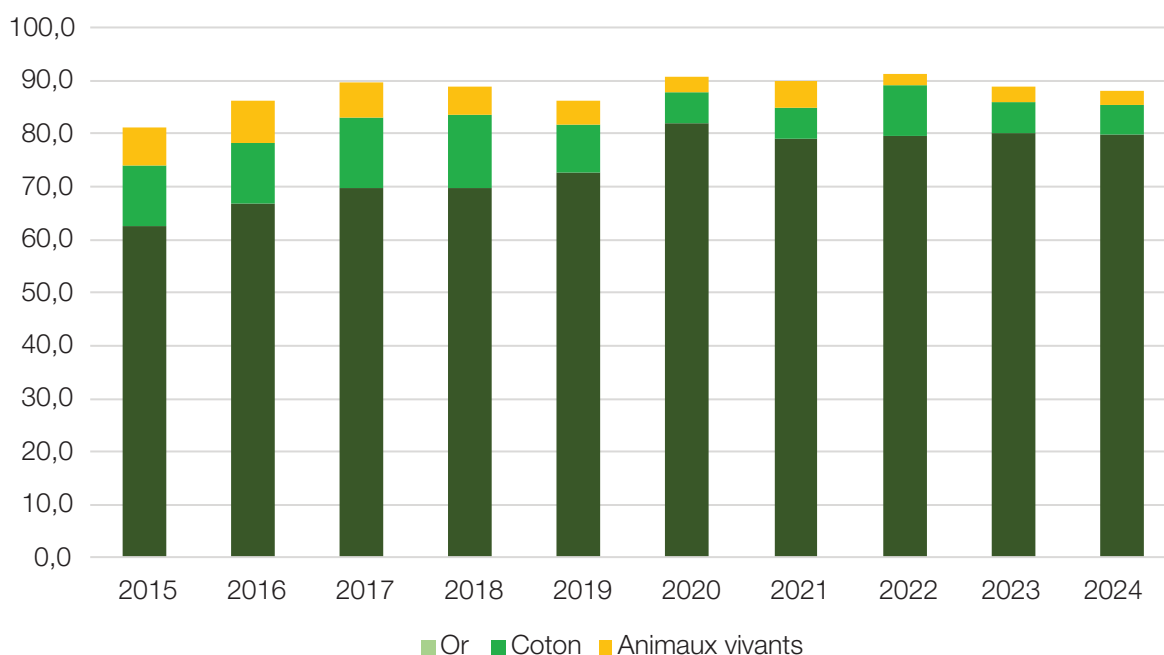


Source : Calculs des auteurs à partir des bases de données de l'Atlas de la complexité économique de l'Université de Harvard, de la CNUCED et des indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale

Source : Banque mondiale, WDI 2023

20. L'or représente en moyenne plus de 74,2% des exportations maliennes, un changement drastique de la structure durant la dernière décennie. En outre, les exportations par habitant du Mali restent parmi les plus faibles au monde. Selon la base de données de l'Observatoire de la complexité économique 2023, le Mali obtient de mauvais résultats dans les trois catégories de complexité économique, se classant 120^e sur 131 pays pour le commerce, à 84^e sur 96 pays pour la technologie et à 128^e sur 140 pays pour la recherche. La faible complexité de l'économie malienne met en évidence les gains limités que l'économie tire de sa participation au commerce international, car la majorité des partenaires commerciaux fabrique des produits similaires, d'où une différenciation limitée des produits. Par conséquent, pour mieux se positionner dans les chaînes de valeur et bénéficier du commerce international, le Mali devra améliorer la complexité de ses produits par une transformation productive consistant à mettre en place des unités de transformation et à renforcer la valeur ajoutée des produits exportés. Pour y parvenir, il faudra renforcer les capacités d'innovation (notamment par le développement des compétences, la recherche et le développement et l'amélioration des infrastructures des technologies de l'information et de la communication) et améliorer la coordination entre les secteurs public et privé.

Figure 10 : Les principaux produits d'exportation du Mali en 2015-24



Source : BCEAO, Balance des paiements, mars 2025

2.3. Autres développements macroéconomiques et perspectives

2.3.1. Solde budgétaire

21. La situation budgétaire du Mali est l'une des plus fragiles de l'UEMOA. Avec 14,6% en moyenne entre 2021 et 2024, le taux de pression fiscale (ratio impôts/PIB) du Mali est le septième sur les 8 pays de l'espace UEMOA. Les dépenses budgétaires ont représenté 21,5% du PIB sur la même période. Ainsi, le Mali est confronté à des déficits budgétaires persistants, qui affectent sa stabilité économique globale. Le déficit budgétaire s'est légèrement contracté au cours des cinq dernières années, avec un taux moyen annuel de 3,5% du PIB contre 4,2% du PIB sur la période 2015-2020 en raison de la hausse des recettes minières et de l'amélioration de la mobilisation des recettes fiscales. Les déficits budgétaires sont dus à l'inefficacité des dépenses publiques dans un contexte de faible mobilisation des recettes et d'accroissement des dépenses de sécurité.

22. Faute d'appuis budgétaires extérieurs depuis 2021 suite au double coup d'Etat, les autorités ont eu recours au financement intérieur et au marché régional des titres UEMOA pour rembourser un montant élevé d'arriérés intérieurs. Le défi majeur est d'améliorer la mobilisation des ressources internes pour réduire le déficit budgétaire. Pour ce faire, les mesures suivantes sont nécessaires : i) élargir l'assiette fiscale et améliorer l'équité fiscale en réduisant le fardeau fiscal sur quelques catégories de contribuables (5% des entreprises payent 90% des recettes fiscales) ; (ii) formaliser le secteur informel afin d'élargir la base taxable ; (iii) simplifier le système d'exemption et de dérogation en vue d'en améliorer la transparence et réduire les possibilités de fraude ; et (iv) en moderniser et décentraliser l'administration fiscale. Conscientes de ces enjeux, les autorités maliennes ont élaboré un Plan de Réforme de la Gestion des Finances au Mali (PREM) 2022-2026 avec le soutien des PTF, mais qui n'a pas été formellement adopté par le gouvernement. Son adoption est primordiale pour encadrer les réformes en matière de GFP.

23. Les recettes publiques : La mobilisation des recettes publiques est limitée par une assiette fiscale étroite (5% des entreprises payent 90% des recettes fiscales) et l'importance du secteur informel au Mali, estimé à plus de 55% du PIB, compromettant encore davantage les efforts de collecte des recettes. Les recettes fiscales représentent 13,7% du PIB en moyenne, suivi des dons (2,9% du PIB en moyenne) et des recettes non fiscales (2,5% du PIB en moyenne) (tableau 1). En outre, les récentes instabilités politiques et les conflits ont également entravé la mobilisation des recettes publiques. Les recettes non fiscales et les dons ont connu des fluctuations à la fois positives et négatives, ce qui témoigne de la volatilité de ces sources de revenus. Les recettes du Mali sont inférieures à celles de ses voisins, ce qui s'explique en grande partie par le manque de capacités et la faiblesse du système d'administration fiscale. Les dons ont drastiquement baissé sur les trois dernières années, passant de 207,7 milliards FCFA en 2015 à 66,4 milliards FCFA en 2021, à 43,1 milliards FCFA en 2022 et 45,6 milliards FCFA en 2023.

24. Dépenses publiques : Elles sont largement dominées par les dépenses courantes, représentant 64,4% des dépenses totales en moyenne contre 35,6% en moyenne pour les dépenses en capital (Figure 15). Les dépenses budgétaires, en accélération depuis 2020 pour répondre aux multiples chocs et à la forte demande sociale, ont continué d'augmenter en 2023, tirées notamment par la masse salariale et les dépenses de sécurité. Avec la forte chute des recettes fiscales combinée à la baisse des recettes non fiscales, le gouvernement a opéré de fortes coupes budgétaires principalement sur les dépenses en capital au profit des dépenses militaires et de sécurité (136,587 milliards de FCFA, soit 1,53% du PIB en moyenne par an, entre 2020 et 2024). En conséquence, la qualité des infrastructures s'est trouvée fortement affectée ; l'électricité étant un excellent exemple d'infrastructure dégradée. Sur les deux dernières années, la plupart des ménages et des entreprises reçoivent moins de cinq heures de courant par jour, et seulement 55,8% des maliens ont accès à l'électricité dont 26,7% en milieu rural. Les transports, l'irrigation, l'eau et l'assainissement présentent également des lacunes importantes. Les dépenses sociales ont représenté en moyenne 15% du budget de l'Etat sur la période.

Tableau 1 : Finances publiques du Mali (% PIB)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes et dons	16,4%	16,4%	18,4%	13,2%	16,3%	16,4%	17,0%	15,3%	16,6%	16,8%
Recettes fiscales	14,0%	14,9%	15,2%	11,9%	14,8%	14,3%	15,3%	13,5%	14,7%	15,1%
Recettes non-fiscales	0,7%	0,5%	1,4%	0,6%	0,7%	0,7%	0,9%	0,8%	0,9%	0,9%
Dons	2,7%	1,6%	1,6%	1,2%	1,9%	1,1%	0,6%	0,4%	0,4%	0,6%
Dépenses totales et prêts nets	20,9%	22,3%	22,9%	19,2%	19,9%	23,0%	22,5%	20,6%	20,9%	21,9%
Dépenses courantes	11,9%	12,2%	12,4%	12,0%	12,6%	15,6%	15,8%	15,8%	16,2%	16,6%
Salaires et traitements	4,6%	4,8%	4,8%	5,0%	5,1%	6,2%	7,2%	7,5%	7,3%	7,7%
Paiements d'intérêts	0,6%	0,7%	0,8%	0,9%	1,0%	1,2%	1,4%	1,6%	1,6%	1,6%
Dépenses en capitaux	7,3%	8,9%	8,8%	6,5%	6,5%	6,1%	6,0%	3,9%	3,6%	4,5%
Solde budgétaire	-1,8%	-3,9%	-2,9%	-4,7%	-1,7%	-5,5%	-4,9%	-4,9%	-3,9%	-4,4%
Solde primaire	-3,9%	-4,9%	-3,6%	-5,1%	-2,5%	-5,4%	-4,1%	-3,7%	-2,7%	-3,4%

Source : MEF, TOFE (2024).

2.3.2. Perspectives et réformes budgétaires

La lutte contre l'insécurité en cours a aggravé les effets de la suspension de l'aide de certains partenaires au développement en raison de la prise de contrôle du gouvernement par l'armée, du repositionnement géostratégique du Mali vers la Russie et le renforcement sa coopération avec plusieurs pays dont la Chine, la Turquie et l'Iran, notamment dans le domaine militaire. En conséquence, le déficit restera supérieur à la norme communautaire, compte tenu des efforts engagés par le gouvernement dans le domaine de la défense et de la sécurité et pour améliorer les conditions de vie des travailleurs. Le déficit budgétaire devrait s'établir à 2,8% 2025 et à 2,4% en 2026,

25. L'assainissement budgétaire est un impératif essentiel pour la relance de l'économie malienne. Des réformes sont nécessaires pour améliorer l'efficacité des dépenses, donner la priorité aux dépenses en capital et renforcer la discipline budgétaire. Les efforts de réformes vont être soutenus dans le cadre de la consolidation des acquis en matière de réforme de la gestion des finances publiques. Il sera surtout question



D'élargir et de maîtriser l'assiette fiscale



D'opérationnaliser la facture normalisée et sécurisée numériquement



De poursuivre la modernisation et l'extension des systèmes d'information des structures de l'administration fiscale, notamment au niveau de la Direction nationale des domaines DND)



D'élaborer les Lettres de politiques ministérielles (LPM)



De poursuivre la modernisation des outils de gestion des ressources à transférer aux Collectivités Territoriales notamment, à travers l'informatisation du processus de préparation, d'exécution



De dématérialiser les procédures et les pièces justificatives dans les administrations financières

2.4. Politique et gestion de la dette publique

2.4.1. Situation actuelle de la dette

26. L'endettement est nettement en deçà de la norme communautaire de l'UEMOA de 70% du PIB, et selon la dernière analyse de la viabilité de la dette (AVD) du Fonds monétaire international (FMI), le risque de surendettement est modéré. Le ratio dette/PIB s'est établi à 52,7% du PIB à décembre 2023, contre 40,6% en 2019. La dette extérieure représente 55% de la dette totale. Au cours des cinq dernières années, la dette extérieure s'est élevée en moyenne à 28,7% du PIB. Quant au ratio de la dette publique par rapport au PIB, il a connu une augmentation significative et rapide, passant d'environ 40,6% en 2019 à 52,7% en 2023, en raison de l'accumulation d'arriérés et de plusieurs chocs qui ont mis en évidence la vulnérabilité de la situation macro-budgétaire du Mali, notamment l'impact direct ou indirect des sanctions économiques et financières que la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) dont le gel des avoirs de l'Etat dans les banques centrales des pays de la CEDEAO. Ainsi, tous les transferts de flux financiers et monétaires en faveur du Mali ont été suspendus par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) en application de ces mesures. Lesdites sanctions économiques et financières ont empêché le gouvernement du Mali d'honorer ses engagements au titre du service de la dette publique extérieure, conduisant à un quasi-défaut de paiement.

27. Ainsi, la plupart des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) du Mali (Banque Mondiale, BAD, BID, BOAD, AFD, FIDA, autres Fonds Arabes, etc.) ont suspendu leur coopération avec le Mali pour accumulation

d'arriérés de paiements au titre du service de la dette publique extérieure. Une fois les sanctions levées en juillet 2022, le Mali a fourni des efforts substantiels pour rembourser ses arriérés aux principaux créanciers extérieurs et intérieurs et a retrouvé l'accès au marché régional. Ceci a eu pour conséquence, le recours de plus en plus au marché régional dont les ressources sont plus coûteuses (le financement intérieur représente 93,40% des ressources de financement en 2023). Ainsi, la dette intérieure est passée de 14,1% du PIB en 2019 à 23,7% du PIB en 2023.

Tableau 2 : Situation de la dette publiques du Mali

Années	2019	2020	2021	2022	2023
Multilatéral (milliards FCFA)	2043,8	2312,1	2513,0	2565,3	2767,5
Poids (%)	76,2%	77,2%	77,3%	76,5%	77,8%
Bilatérale (milliards FCFA)	637,8	681,6	736,6	786,4	788,0
Poids (%)	23,8%	22,8%	22,7%	23,5%	22,2%
Encours total de la dette extérieure	2 681,6	2 993,7	3 249,6	3 351,7	3 555,5
(en % de l'encours total)	65%	63%	59%	57%	55%
Encours de la dette intérieure	1 424,4	1 763,3	2 272,3	2 567,2	2 965,9
(en % de l'encours total)	35%	37%	41%	43%	45%
Encours total de la dette publique	4 106,0	4 757,0	5 521,8	5 918,9	6 521,4
Ratio encours de la dette/PIB	40,6%	47,3%	51,6%	50,5%	52,0%

Source : MEF, DNDP, 2024

28. La dette publique du Mali couvre les engagements extérieures et intérieures du gouvernement central. Les entités de l'État et des collectivités locales n'empruntent pas directement pour leur propre compte. Une ventilation détaillée de la dette des entreprises publiques n'est pas disponible à l'heure actuelle, mais les passifs sont estimés à un niveau élevé. En effet, la composante de l'encours des engagements conditionnels liée aux entreprises publiques, qui n'est pas prise en compte dans la couverture du secteur public, est supposée représenter 8% du PIB, soit 6 points de pourcentage de plus que la valeur par défaut. Les dettes connues de la compagnie d'électricité EDM s'élèvent par exemple à environ 5% du PIB. Il est essentiel d'améliorer l'enregistrement et la notification de la dette.

2.4.2. Viabilité de la dette et risques

29. La dette publique du Mali reste globalement soutenable. Toutefois elle présente des vulnérabilités. La part de la dette intérieure à court terme est élevée et la dette extérieure en pourcentage de la dette totale baisse, passant de 65% du total en 2019 à 55% en 2022. Selon la dernière analyse de la viabilité de la dette (AVD) du FMI/Banque mondiale réalisée en mai 2023, le risque de surendettement est modéré. De plus, la notation de la dette souveraine du Mali par Moody's s'est améliorée, en passant de Caa2 avec une perspective négative à Caa2 avec une perspective stable.

30. Environ 30% de la dette extérieure du Mali est libellée en euros, ce qui limite l'exposition au risque de change étant donné l'arrimage du FCFA à l'euro. La dette extérieure est généralement assortie de conditions préférentielles, avec un taux d'intérêt moyen pondéré de 0,6% et une échéance supérieure à 10 ans. Selon l'évolution de la courbe des taux du Mali au niveau de l'UEMOA – Titre, on note une concentration des émissions dans la fourchette des taux élevés avec une maturité moyenne de 1,6 année.

Figure 11 : Evolution des taux d'intérêt sur le marché des titres-UEMOA

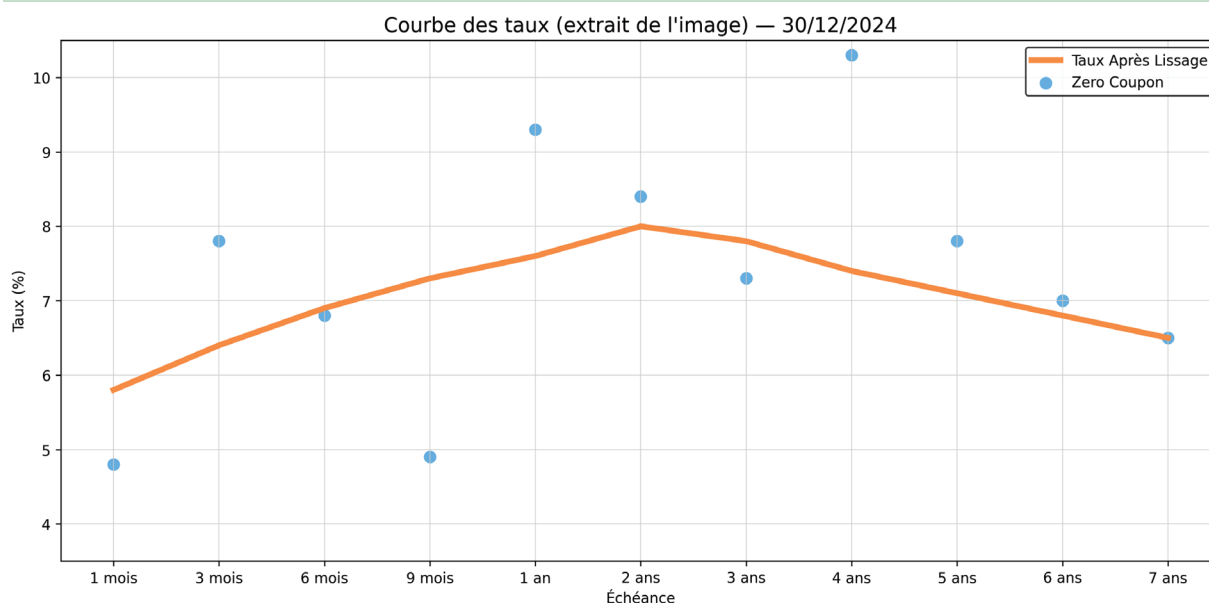


Tableau 3 : Indicateurs de viabilité de la dette extérieure du Mali, 2020-42

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2032	2042	Seuils
VA de la dette extérieure en % des exportations		59.9	58.4	53.0	52.2	49.7	69.4	95.3	180
VA de la dette extérieure en % du PIB		16.3	16.7	15.4	14.5	14.3	14.5	13.7	40
Ratio service de la dette/ exportation (en %)	6.3	3.9	4.4	4.3	4.6	4.7	4.1	7.2	15
Service de la dette en % des recettes fiscales	9.5	5.1	6.5	6.3	6.4	6.7	4.0	4.2	18

Source : FMI/BM, DSA (2023)

2.4.3. Stratégie de gestion de la dette

31. Le Mali poursuit ses efforts de maîtrise de l'endettement à travers la mobilisation des ressources sous forme de prêts concessionnels (élément « don » supérieur ou égal à 35%) et de dons à 100%, nécessaire pour assurer la viabilité de la dette à long terme. La stratégie d'endettement 2023-205 adoptée en 2022 vise les objectifs suivants : (i) le maintien de la tendance de la politique de mobilisation de nouveaux financements ; (ii) le rallongement de la maturité de la dette intérieure et l'augmentation de la part de la dette extérieure libellée en euro ; (iii) la baisse de la part de la dette intérieure au profit de la part de la dette extérieure (de 8% à 17% en 2025) ; et (v) le recours à un emprunt commercial international combiné à une extension des maturités intérieures et une augmentation des prêts concessionnels et semi-concessionnels. Conscient de l'importance d'une gestion efficace de la dette, le Mali a donné la priorité au renforcement des capacités de la Direction générale de la dette publique, à l'amélioration des capacités de suivi et d'analyse de la dette, ainsi qu'à l'amélioration de la collecte et de la communication des données relatives à la dette.

Encadré 1 : Risque de financement de la dette du Mali

L'instabilité politique intérieure et les conditions de financement extérieur posent des risques en matière de financement de la dette. L'isolement du Mali par rapport à ses bailleurs de fonds traditionnels et le recours forcé aux marchés intérieurs pour répondre aux besoins de financement comportent des risques de financement importants pour sa position budgétaire. Ces risques sont d'autant plus importants que l'élection présidentielle devant marquer la fin de la transition a été reportée sine die. Par ailleurs, on note un faible appétit des investisseurs institutionnels autres que maliens pour les obligations de l'Etat malien sur le marché régional. La sortie définitive du Mali de la CEDEAO, la possible création annoncée d'une monnaie dans le cadre de la Confédération de l'AES en ajoutent au facteur de risque du financement de la dette.

2.5. Politique monétaire

2.5.1. Cadre et instruments de la politique monétaire

32. **La République du Mali est membre de l'Union monétaire ouest africaine (UMOA) et partage le Franc CFA (XOF) avec sept autres pays² de cet espace.** La politique monétaire de la région, et partant du Mali, est conduite par la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) qui agit au nom de ses pays membres et qui fait de la stabilité des prix un objectif prioritaire. La Banque centrale définit la politique monétaire qui permet d'assurer la stabilité interne et externe de la monnaie et de soutenir l'activité économique des pays membres sans pression inflationniste. Le Comité de Politique Monétaire (CPM) définit les objectifs et les instruments opérationnels des interventions de la banque centrale en fonction des fondamentaux et de l'évolution de la conjoncture économique, pour assurer la stabilité des prix et promouvoir la croissance économique dans les pays membres. Dans cette perspective, la Banque centrale poursuit une politique de ciblage de l'inflation à 3%, l'un des critères de convergence de l'UEMOA.

33. Ainsi, pour faire face aux impacts des divers chocs économiques et géopolitiques à travers le monde, certains points de la politique monétaire de l'union ont été actionnés. Le taux d'intérêt des appels d'offres (TIAO) a été revu à la baisse de 50 points de base, passant de 3,50% à 3,25%. Le Taux de la facilité de prêt marginal a été révisé à la baisse de 100 points de base, passant de 6% à 5%. La politique monétaire de l'union a été aussi marquée par le maintien du taux créditeur minimum fixé à 2,45% par la BCEAO pour protéger et encourager l'épargne domestique et la bancarisation.

2.5.2. Orientation actuelle de la politique monétaire

34. **La conduite de la politique monétaire s'appuie sur des mécanismes de marché et des instruments indirects de régulation de la liquidité, notamment le pilotage des taux directeur et le système des réserves obligatoires.** Cette stratégie consiste à se concentrer sur le contrôle de la croissance de la masse monétaire, qui comprend la base monétaire, y compris la monnaie en circulation et les réserves des banques commerciales détenues par la banque centrale. Entre 2020 et 2024, la politique monétaire dans l'UEMOA est devenue difficile. Principalement pour freiner l'inflation, les taux directeurs ont été relevés de 75 points de base de juin 2022 à fin 2022. Afin de limiter l'érosion des réserves de change, les conditions financières ont été davantage resserrées en février-mars 2023 par un certain rationnement de la liquidité bancaire à travers un changement de la procédure opérationnelle de la BCEAO pour le refinancement des banques - du système d'adjudication à taux fixe et à taux plein (FRFA) à un système d'adjudication à taux variable et à quantité fixe (FQVR) - et une nouvelle hausse de 25 points de base des taux directeurs. Le taux effectif de refinancement de la BCEAO s'est ainsi rapproché de la limite supérieure du corridor de politique monétaire, tandis que les rendements des titres souverains sur le marché régional augmentaient considérablement, les banques étant de plus en plus réticentes à accroître, voire à maintenir, leur forte exposition aux titres souverains.

² Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Niger, Sénégal et Togo

35. **La BCEAO** encadre aussi la politique monétaire de chaque pays membre par la fixation d'un objectif de masse monétaire et de crédit. La masse monétaire au Mali a été multipliée par 2,8 entre 2020 et 2023, passant de 2079,4 milliards FCFA à 4729,1 milliards FCFA). En termes de contreparties, les actifs extérieurs nets ont fortement baissé de 574,8 milliards FCFA en 2015 à -46 milliards FCFA à fin 2023 pendant que les créances intérieures ont augmenté de 3450,1 milliards FCFA. En comparaison avec les autres pays de l'UEMOA, l'économie du Mali reste sous-financée, le ratio M2/PIB étant estimé à 18,15% en moyenne sur la période 2020-2024, comparativement au Sénégal (39,7%) et à la Côte d'Ivoire (30,14%).

2.5.3. Efficacité de la politique monétaire

36. **Le ciblage de l'inflation dans l'UEMOA reste l'objectif de la politique monétaire de la Banque centrale. L'efficacité de la politique monétaire s'analyse donc par rapport à cette donne.** Depuis décembre 2020, la politique monétaire n'a pas permis de contenir les fluctuations de prix dans la limite de 3% retenue. En effet, le taux d'inflation moyen est estimé à 4%, avec des pics en 2021 (3,8%) et 2022 (9,7%). Cette évolution haussière des prix résulterait du renchérissement des céréales locales, des légumes, des produits de la pêche ainsi que des tubercules et plantains, en lien avec un approvisionnement insuffisant du marché, avec 37,5% de baisse de production ainsi que de l'insécurité et de la suspension des exportations céréalières par les pays voisins. Face à cette situation, le gouvernement a pris des mesures pour contenir la hausse des prix des produits alimentaires et énergétiques et préserver le pouvoir d'achat des populations. En termes de perspectives, l'inflation devrait rester stable en 2025 (2,8%) et en 2026 (2,3%).

2.5.4. Politique du taux change

37. **Le Mali est dans un régime de taux de change fixe du franc CFA par rapport à l'euro.** La monnaie bénéficie de l'ancrage à l'euro avec un régime de change fixe depuis janvier 2002, c'est-à-dire un Euro pour 655,957 FCFA. Ainsi, du fait de son ancrage à l'euro, les mouvements du Franc CFA par rapport à des monnaies tiers dépend de l'évolution de l'euro par rapport à ces monnaies.

2.5.5. Réformes de la politique monétaire

38. **Elles ont porté sur deux axes à savoir : (i) la révision des accords de coopération monétaire avec la France et (ii) le projet de « monnaie unique » de la CEDEAO.** Concernant le premier axe, une nouvelle convention monétaire a été signée en décembre 2019 entre la France et les Etats-membres de l'UEMOA. Elle a porté sur le maintien de l'ancrage du FCFA à l'euro avec le taux actuel et la garantie de convertibilité illimitée de la monnaie par la France, mais aussi également la levée de l'obligation de centralisation des réserves de la BCEAO dans les livres du Trésor français. S'agissant du deuxième axe, il porte sur le respect des critères de convergence instaurés dans le cadre de la mise en œuvre de la monnaie unique dans l'espace CEDEAO à l'horizon 2027. Ces critères sont repartis en critères de premier rang et de second rang. Les premiers concernent les normes sur le déficit budgétaire, l'inflation moyenne annuelle, les réserves extérieures brutes et le financement du déficit budgétaire par la Banque centrale. Quant au critère de second rang, ils portent sur la variation du taux de change nominal et la dette publique rapportée au PIB.

2.6. Marchés financiers

2.6.1. Développements récents du secteur financier

39. **Le secteur bancaire malien s'est développé au cours des dernières années, mais il manque encore de profondeur, et l'accès aux services bancaires reste limité.** Le secteur bancaire comprend 14 banques, 478 de points de services et 533 GAB/DAB. Le ratio du crédit à l'économie au PIB est passé de 15,3% en 2015 à 45,5% en 2023, soit une proportion supérieure à la médiane pour l'Afrique (17,4 %) et à la médiane pour l'ensemble des pays à faible revenu (16,4 %). Le ratio des dépôts intérieurs au PIB, qui était de 23,1%, est du même ordre de grandeur que la médiane pour les pays à faible revenu (23,5 %). Le volume de titres publics détenus par les banques augmente plus rapidement que celui des crédits au secteur privé.

Bien que les titres publics ne semblent pas évincer les crédits au secteur privé pour le moment, ils pourraient certainement menacer de le faire à l'avenir.

40. **L'inclusion financière au Mali connaît une évolution favorable bien que son niveau reste inférieur à celui de la moyenne de l'UEMOA.** Le taux d'utilisation global des services financiers ou taux de l'inclusion financière a évolué de 38,7% en 2016 à 68% en 2023 au Mali, en deçà de la moyenne de l'UEMOA (72,3%). Le taux de bancarisation n'atteint que 25,2% en 2023. Quant au taux bancaire élargi (Banque et microfinance réunies), il ressort qu'à 39,6%. Une grande partie de la population reste donc ainsi exclue des services financiers, limitant leurs opportunités économiques. La monnaie électronique, qui atteint un taux d'utilisation de 39,7%, tire plus vite à la hausse le taux de l'inclusion financière que les banques et les Systèmes financiers décentralisés réunies, facilitant ainsi l'accès aux services financiers dans les zones moins desservies par les banques traditionnelles. Le secteur de la microfinance compte à l'échelle nationale au 31 décembre 2023, 75 établissements et caisses de base affiliées et 844 points de services. Ils cumulent 1 453 162 de clients, dont 33,7% femmes. Le secteur est particulièrement présent en milieu rural avec un taux de pénétration de 14,39%.

41. **Le marché financier régional :** Le marché obligataire de l'UMOA est l'un des plus développés d'Afrique de l'Ouest, mobilisant des capitaux à long terme pour le financement des secteurs public et privé. Il se compose d'obligations d'État émises pour financer les besoins budgétaires, les projets d'infrastructure et la gestion de la dette publique ; et d'obligations d'entreprises émises pour lever des capitaux destinés à l'expansion, aux opérations et au refinancement des entreprises privées. Le Mali est actif sur le marché à travers l'émission de titres publics. Le cumul des émissions de titres publics par le Mali au 31 décembre 2024 s'élève à 976 milliards de FCFA contre un objectif de 1443 milliards de FCFA selon les données de UMOA-Titres. Pour l'année 2025, le Mali envisage mobiliser 1255 milliards de F CFA, dont 30 milliards de bons infra-annuels. Les titres à court terme (bons assimilables du Trésor) représentent 435 milliards F CFA et les titres à moyen et les titres à longue maturité (obligations assimilables du Trésor) sont de 820 milliards de FCFA. Aucune entreprise publique ou privé malienne n'est cotée à la Bourse régionale des valeurs mobilières.

2.6.2. Stabilité financière et risques

42. **Les indicateurs de solidité financière indiquent que le secteur bancaire est dans l'ensemble solide, bien que les résultats varient fortement d'une banque à une autre et que les actifs soient de faible qualité.** Au 31 décembre 2021, le Mali comptait 3 établissements bancaires d'importance systémique (EBIS)³ nationaux, affichant un total de bilan de 2 741,6 milliards FCFA représentant 42,7% de l'ensemble des actifs bancaires de l'UMOA. En matière de **solvabilité total**, les banques semblent, en général, avoir un niveau de capitalisation suffisant, bien que deux banques ne se conforment pas aux normes minimales. Cet indicateur est déterminé par les fonds propres effectifs rapportés aux risques pondérés. Il était de 14,2% à la fin de 2021, bien supérieure au ratio de solvabilité total dans l'Union (12,6%) et du seuil minimal réglementaire fixé à 10,375% pour 2021.

43. **Coefficient de liquidité :** Destinée à prévenir les risques de liquidité à court terme du système bancaire, cette norme requiert des établissements de crédit des disponibilités ou des emplois, dont la durée résiduelle n'excède pas trois (3) mois, suffisants pour couvrir, à concurrence d'au moins 75% leurs exigibilités de même maturité. Au 31 décembre 2021, le coefficient de liquidité des banques maliennes est ressorti à 111,5%, largement au-dessus du ratio de l'UMOA (109,1%). Et malgré la situation de crise qui sévit depuis plus d'une dizaine d'années, le secteur bancaire malien a été systématiquement rentable au cours des cinq dernières années.

³ Sont considérés comme établissements bancaires d'importance systémique (EBIS), les établissements dont la défaillance, en raison de leur taille, de leur complexité, du volume de leurs activités ou de leur interconnexion systémique, peut mettre en péril le système financier et l'activité économique de l'UMOA ou d'un Etat membre

2.6.3. Réformes du secteur financier

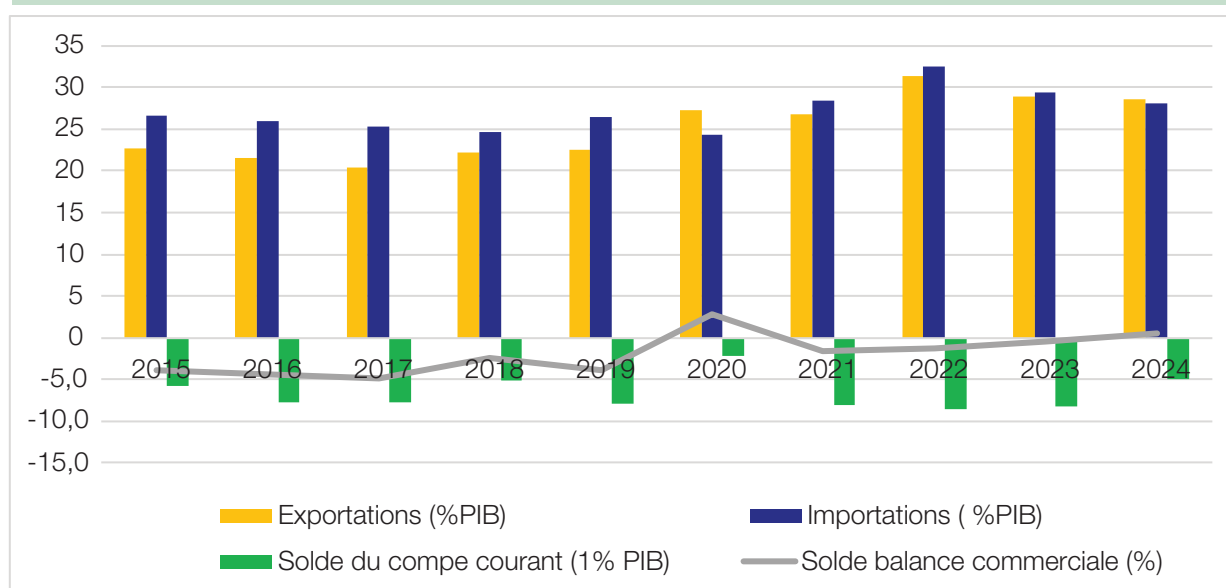
44. De nouvelles règles prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux acteurs du secteur financier et alignées sur les principes de Bâle II et III sont entrées en vigueur dans l'UEMOA depuis 2018. A la lumière de la conformité au dispositif prudentiel, cette réforme a notamment permis de renforcer la résilience des banques, à travers un suivi plus approfondi des risques encourus par les établissements de crédit. Le cadre juridique, prudentiel et de contrôle du système bancaire malien est essentiellement régi au niveau de la communauté de l'UMOA, bien que les autorités nationales jouent aussi un rôle en ce domaine.

2.7. Secteur extérieur

2.7.1. Tendances du compte courant

45. Après des années consécutives de détérioration, le déficit du compte courant s'est amélioré en 2020, en ressortant à 218,5 milliards de FCFA. Cette progression résulte essentiellement des performances enregistrées dans les échanges commerciaux qui ont affiché un excédent de 290,1 milliards FCFA. A contrario, le déficit des services s'est creusé, pour se situer à 948,3 milliards FCFA. En 2023, le déficit du compte courant s'est fortement dégradé pour se situer à -963,4 milliards FCA, soit une contraction de 340,9% par rapport à 2020 malgré l'amélioration du déficit de la balance commerciale. La balance commerciale, qui est structurellement déficitaire, s'est nettement améliorée grâce à la hausse de la production des principaux biens exportés par le pays. Les transactions commerciales avec l'extérieur se sont soldées en 2023 par un déficit de 47 milliards FCFA. Cette consolidation est imputable à l'augmentation de 1% des exportations par rapport à 2022, combinée à une baisse des importations de 1,5%. Le taux de couverture des importations par les exportations s'est établi à 98,6 %, en progression de 13,5 points par rapport à 2015. De même, le degré d'ouverture commerciale est ressorti à 22,0 %, inscrivant ainsi une hausse de 0,8 point par rapport à 2017. Au terme de l'année 2023, le compte de capital a dégagé un excédent de 103,6 milliards FCFA. Cet excédent correspond essentiellement aux remises de dettes et aux aides destinées à financer l'investissement. Le solde du compte de capital a connu une baisse de 22,9 milliards FCFA en 2023 par rapport à son niveau de 2020. Cette détérioration découle de la baisse des appuis budgétaires à l'Etat et du niveau de l'allègement de la dette (5,2 milliards FCFA en 2023 contre 59,9 milliards FCFA en 2015).

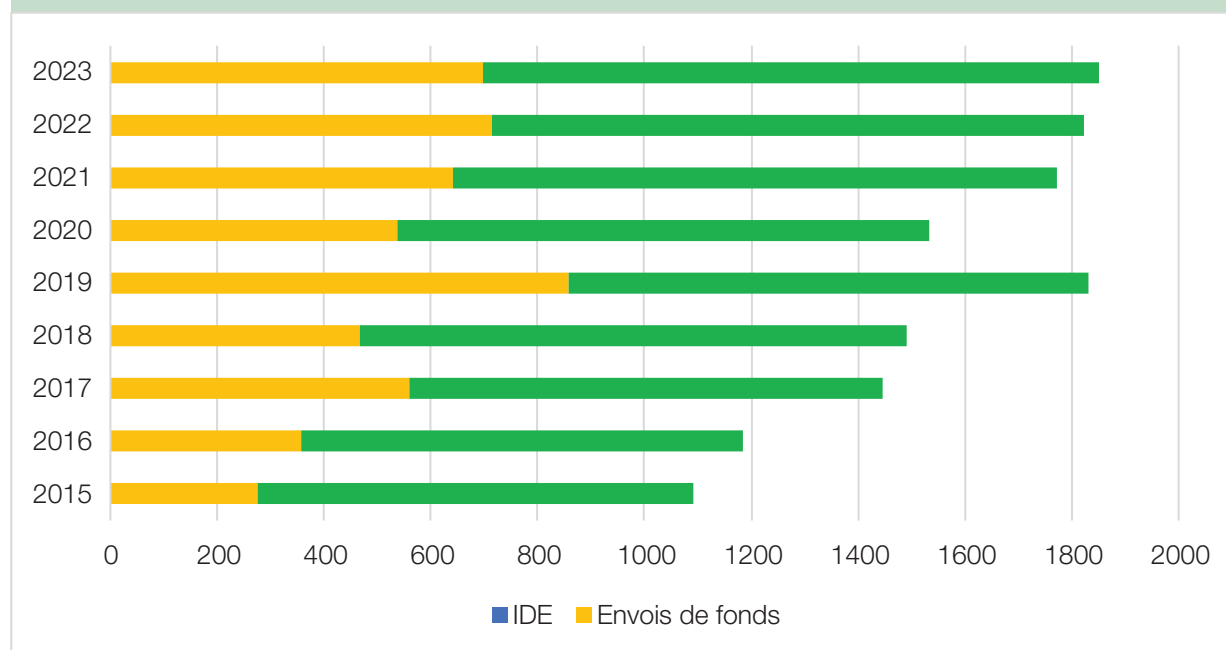
Figure 12 : Balance des comptes courants, exportations et importations 2015-24 (% du PIB)



Source : BAD, BCEAO, Balance des paiements, décembre 2023.

46. Globalement, la balance commerciale est déficitaire depuis une décennie et seuls les importants envois de fonds des Maliens de l'étranger et l'aide étrangère empêchent le compte courant de baisser drastiquement. Les transferts de fonds sont un élément important du compte courant. Ils jouent un rôle fondamental pour l'équilibre extérieur du pays et sa stabilité. En 2023, ils se sont élevés à 1,154 milliards USD, représentant ainsi 5,6% du PIB. En ce qui concerne les investissements directs étrangers (IDE), les données révèlent des fluctuations des IDE nets au fil des ans, allant de 144,2 millions USD en 2014 à 697,9 millions USD en 2023. Des mesures politiques devraient être mises en œuvre pour renforcer l'attractivité du pays pour les investisseurs directs étrangers, notamment en améliorant l'environnement des affaires, en renforçant la gouvernance économique et en améliorant la situation sécuritaire et la stabilité politique.

Figure 13 : Evolutions des IDE et des Envois de fonds (en millions USD)



Source : Auteur sur la base des données BCEAO, BOP 2023

47. Pour relever ces défis et améliorer la balance des comptes courants, le Mali devrait se concentrer sur la mise en œuvre de réformes globales. La diversification de la base d'exportation au-delà des produits de l'élevage, des produits agricoles (coton) et de l'or est essentielle pour réduire la vulnérabilité aux chocs extérieurs et améliorer les performances à l'exportation. Cet objectif peut être atteint grâce à des initiatives de promotion des exportations, à des accords commerciaux et à une intégration régionale renforcée, ainsi qu'à des mesures visant à améliorer la compétitivité. En outre, les efforts visant à renforcer la substitution des importations et à développer les industries nationales peuvent contribuer à réduire la dépendance à l'égard des importations et à atténuer l'impact d'une forte demande d'importations sur le déficit de la balance courante. La promotion de la production locale, le soutien à l'esprit d'entreprise et l'amélioration de l'accès au financement pour les entreprises peuvent favoriser la croissance économique et réduire les besoins en biens importés.

2.8. Stabilité macroéconomique

2.8.1. Evaluation de la stabilité macroéconomique

48. **Dans l'ensemble, malgré la crise sécuritaire et humanitaire, le cadre macroéconomique demeure relativement résilient et stable.** Le risque de l'endettement est modéré. Après les chocs induits par la pandémie de la COVID-19 en 2020 et 2021, les crises géopolitiques à travers le monde et les sanctions de la CEDEAO et de l'UEMOA, l'économie du Mali a renoué avec la croissance et devrait rester soutenue. Le lancement des projets d'infrastructures dans le secteur minier, de routes et d'énergie notamment, permettent de stimuler cette croissance forte à moyen et long terme, avec 5,7% et 7,2% en 2025 et 2026 respectivement.

2.8.2. Principaux défis macroéconomiques et politiques adoptées

49. Le Mali est confronté à d'importants défis macroéconomiques, caractérisés notamment par des déficits budgétaires, une fragilité multidimensionnelle, des vulnérabilités extérieures et des faiblesses du secteur financier. La fragilité financière découle de la faible mobilisation des ressources intérieures (14,1% du PIB de pression fiscale contre un objectif communautaire de 20%) et d'une dette intérieure à niveau élevé de concentration de sa maturité (59% de la dette intérieure à échéance très courte) combiné à sa cherté (5,7 fois plus chère que la dette extérieure) et à son rythme de croissance rapide (7,5 fois plus rapide que la dette extérieure). Pour juguler cette situation, le gouvernement a mis en œuvre des réformes fiscales pour réduire les subventions et contrôler les salaires du secteur public (7,5% du PIB et 55,2% des recettes fiscales en 2022), dans le but de maîtriser les déficits. Des ajustements de la politique budgétaire ont été effectués pour stabiliser le cadre macroéconomique et gérer l'inflation. Toutefois, ces mesures se sont heurtées à de fortes pressions de dépenses de sécurité et à des troubles sociopolitiques, ce qui a compliqué leur mise en œuvre. En effet, les dépenses militaires et de sécurité se sont accrues à un rythme annuel moyen de 20,1% entre 2013 et 2022, contre 3,55% entre 2009 et 2011, soit un rythme trois fois supérieur à celui des recettes de l'Etat. A celles-ci, il faut ajouter les dépenses relatives à la reconstruction des infrastructures détruites, l'aide aux populations déplacées et la réinstallation des déplacés et des réfugiés dans leurs foyers et régions d'origine. Une autre catégorie importante de dépenses concerne les coûts liés à la négociation et à la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. En outre, des réformes structurelles visant à attirer les investissements étrangers et à réduire le fardeau de la dette ont été lancées, mais n'ont pas été menées à bien en raison de l'instabilité politique. Le Mali dépend fortement de l'aide extérieure pour stabiliser son économie, et la suspension de l'aide extérieure de certains partenaires au développement en lien avec le nouveau positionnement géopolitique et géostratégique du pays risque d'aggraver les défis macroéconomiques.



Evaluation des questions transversales

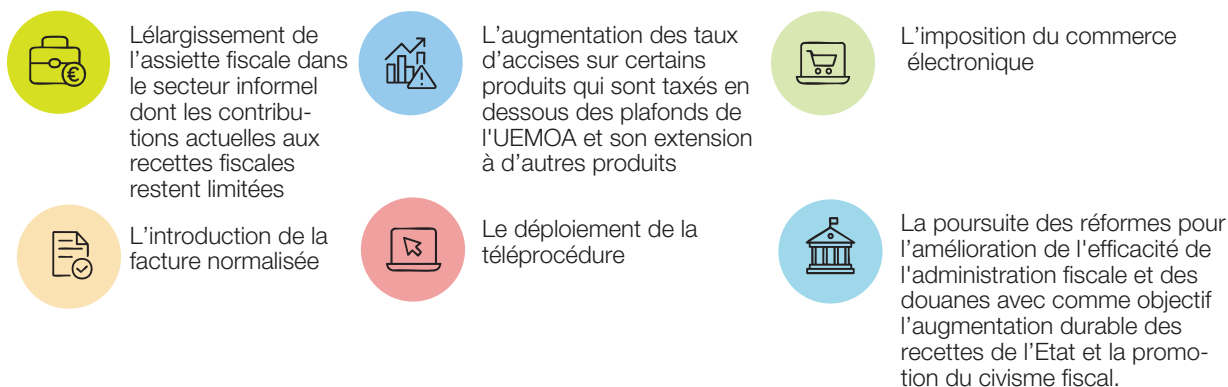
3.1. L'Etat de la gouvernance

50. Le Mali est gouverné depuis 2020 par un pouvoir militaire dans une situation de transition politique dont l'horizon n'est pas encore déterminé, après le report sine die des élections présidentielle et législative du 24 février 2024. Celles-ci devaient consacrer le retour à un ordre constitutionnel normal. Le gouvernement a mis fin à sa coopération militaire avec la France en 2022 avec le départ des forces militaires, de même qu'avec la mission des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MUNUSMA) en 2023. Les forces armées ont reconquis la ville de Kidal et des localités du Nord, mais l'insécurité demeure fortement présente. La pression est très forte à la frontière avec l'Algérie, où l'armée malienne mène des opérations militaires intensives contre des groupes armés. Avec un score de 43,2 sur 100, le Mali se classe 37ème sur 54 en matière de Gouvernance globale en 2023 selon l'Indice Mo Ibrahim, 10 places en dessous par rapport à 2014. Depuis 2014, le score du Mali a régressé dans deux des quatre catégories, à savoir « Sécurité et état de droit » et « Participation, droits et inclusion ». Il a toutefois enregistré ses plus grandes améliorations dans la catégorie « Fondements des opportunités économiques », grâce aux progrès réalisés dans les sous-catégories Infrastructures et Économie rurale ; ainsi que dans la catégorie « Développement humain », grâce aux progrès réalisés dans les sous-catégories Éducation, Santé et Environnement durable.

3.1.1. Gouvernance économique et financière

51. En raison de l'instabilité politique et des chocs divers, l'environnement de la gestion des finances publiques du pays reste confronté à des défis majeurs et certaines des réformes prévues sont au point mort. Le niveau général de gouvernance au Mali reste mitigé en dépit de la mise en place de plusieurs réformes structurelles. Les réformes les plus récentes visant à améliorer la gouvernance, notamment en matière de lutte contre la corruption, sont : (i) l'approbation de la Stratégie nationale de Lutte contre la Corruption et son Plan d'actions (2023-2027) ; (ii) la création et l'opérationnalisation du Pôle national économique et financier avec une compétence nationale ; (iii) la création de l'Agence de Recouvrement et de Gestion des Avoirs saisis ou confisqués ; (iv) l'adoption des projets de lois portant Code pénal et Code de procédure pénale comportant des dispositions innovantes ; (v) le lancement d'un numéro vert pour dénoncer des cas présumés de corruption ; (vi) la mise en place d'une Cour d'assises spéciale consacrée aux crimes économiques et financiers pour juger plus de 160 dossiers. Aussi, avec l'adoption de la nouvelle Constitution, la mise en place d'une Cour des comptes est en cours, ce qui constitue une réforme majeure. Au contrôle de celle-ci, sont soumis : (i) les Institutions de la République ; (ii) les Administrations d'État tant au niveau central, régional que régional, et les collectivités territoriales ; (iii) les établissements publics nationaux y compris les entreprises et (iv) les projets et programmes.

52. Au niveau de la gouvernance économique et financière, il est important de souligner que le Plan de Réforme de la Gestion des Finances au Mali (PREM) 2022-2026 qui a été élaboré avec le soutien des PTF, n'a pas été formellement adopté par le gouvernement. Son adoption est primordiale pour encadrer les réformes en matière de GFP. Le cadre juridique de la gestion des finances publiques du Mali définit les pouvoirs législatifs et exécutifs de chaque niveau de gouvernement et a été soutenu par les réformes économiques et financières lancées par les autorités pour renforcer la viabilité budgétaire et la mobilisation des recettes nationales. Les réformes prévues pour renforcer la GFP comprenaient :



La Banque a fourni une assistance financière par le biais d'opérations d'appui institutionnel et de production de connaissances tout en développant des compétences dans des domaines spécifiques liés à la gestion des finances publiques.

3.1.2. Evaluation de la Banque

53. Selon les notes de l'évaluation de la qualité de la politique et des institutions du pays de la Banque (EPIP), entre 2014 et 2023, la performance du Mali s'est améliorée avec un score moyen (pour l'indice CPIA) qui est passé de 3,63 en 2015 à 3,9 en 2023. Les secteurs de progrès sont : (i) politique structurelles (+0,2 par rapport à 2015), (ii) inclusion sociale/équité (+0,6 par rapport à 2015), (iii) gouvernance (+0,3), (iv) infrastructure et intégration régionale (+0,2). Comparé aux autres de l'Afrique de l'Ouest le Mali ne s'en trouve pas mal loti. L'évaluation globale du risque fiduciaire du pays (CFRA) a jugé celui-ci substantiel dans la CFRA 2023, mais le gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre diverses réformes de la GFP pour améliorer la situation. S'agissant du système de passation des marchés publics du Mali, il est observé depuis 2021 une faible mise en œuvre d'actions de réformes majeures de passation des marchés. La volonté du gouvernement est de réaliser une évaluation holistique du système national des marchés publics au moyen de la méthodologie MAPS2 avant d'engager des réformes structurelles afin de le rapprocher d'avantage des standards internationaux. A ce stade, la situation conduit à un niveau de risque inhérent jugé « substantiel » dans le cadre de l'utilisation des systèmes nationaux

3.1.3. Gouvernance des entreprises publiques

54. **A la date du 31 mars 2024, l'Etat malien détenait des participations dans 46 sociétés, dans des proportions différentes et dans divers secteurs:** (i) 100% du capital de 17 sociétés évoluant dans les secteurs de transport, construction métallique, industrie textile, électricité, communication, agriculture, commerce, production pharmaceutique, eau, télécommunication, infrastructures ferroviaires, aménagement des terres, pêche, et minier ; (ii) entre 50 et 99,49% du capital de 05 sociétés dans les secteurs des BTP, du transport, de la loterie, et de l'industrie cotonnière ; (iii) moins de 50% du capital de 24 sociétés, en particulier dans le secteur des mines où l'Etat détient 20% du capital et le secteur bancaire avec des parts variant entre 3,32 et 46,19%. La gouvernance des entreprises publiques est donc une question importante, eu égard à la dette colossale de l'Etat qui a besoin de subvention pour pouvoir fonctionner. La faiblesse de compétitivité des entreprises publiques pèse sur la soutenabilité des finances publiques. La plupart des entreprises d'Etat subissent des pertes et continuent d'être subventionnées par l'Etat, ce qui alourdit le fardeau fiscal de l'Etat. Aussi, la faiblesse de la surveillance des entreprises d'Etat souligne les problèmes de transparence et de corruption, et la situation actuelle d'instabilité politique, avec en toile de fond des conflits de leadership, rend

la mise en œuvre des réformes de gouvernance difficiles. Il faut surtout souligner la volonté affichée des autorités de renforcer la participation de l'Etat dans l'activité économique à travers la relance de certaines unités industrielles (COMATEX etc.), la création de la Société de recherche et d'exploitation des ressources minérales du Mali (Sorem-Mali Sa).

55. **A la faveur de l'adoption d'un nouveau Code minier en 2023, l'Etat entend jouer un rôle plus important dans le secteur des industries extractives pour un meilleur partage de la rente minière.** L'Etat a repris entièrement l'exploitation de la mine d'or Yatela, exploitée précédemment par AngloGold Ashanti et lamgold, et il est rentré à hauteur de 30% dans le capital de 5 sociétés minières. Aussi, l'article 3 relatif au Contenu local fait obligation aux entreprises minières de donner la priorité aux nationaux, aux communautés locales, aux entreprises nationales et aux matériaux produits localement dans l'exécution de leurs activités.

3.1.4. Réformes nécessaires pour améliorer la gouvernance économique et financière

56. **Le Mali est confronté à de nombreux défis qui affectent à la fois les pays déchirés par un conflit et les pays riches en ressources, notamment des institutions étatiques fragiles caractérisées par une faible capacité administrative et des systèmes d'équilibre des pouvoirs faibles.** L'adoption formelle et la mise en œuvre adéquate des mesures du Plan de réformes de la gestion des finances publiques du Mali (PREM) 2022-2026 devrait permettre d'améliorer la performance du Mali en matière de gestion des finances publiques. En outre, le pays devra veiller au renforcement de la gestion de sa dette publique. A cet égard, les partenariats publics-privés non générateurs d'endettement devraient être privilégiés en vue de réduire les vulnérabilités sur la dette. Une amélioration de la gouvernance et de la compétitivité des entreprises publiques devrait également contribuer à la réalisation de cet objectif.

3.2. Changement climatique

3.2.1. L'ampleur du changement climatique et les principaux défis

57. **Le Mali est exposé à plusieurs risques géophysiques et climatiques dont la fréquence et l'ampleur augmentent d'année en année.** Le changement climatique, caractérisé par une augmentation de la fréquence des sécheresses et de la variabilité des précipitations au cours des dernières décennies, a mis à rude épreuve l'agriculture pluviale et les systèmes pastoraux, plaçant le Mali parmi les pays les plus vulnérables au monde. En 2022, au regard de l'indice Notre Dame Global Adaptation Index (ND-GAIN), le Mali était classé 180 sur 182 (avec un score de 34,2). Le score élevé de vulnérabilité et le faible score de préparation du Mali le placent dans le quadrant supérieur gauche de la matrice ND-GAIN. Ce pays a un grand besoin d'investissements et d'innovations pour améliorer son état de préparation et il est très urgent d'agir. Le Mali est le dixième pays le plus vulnérable et le 161ème pays le plus résilient ⁴.

58. **La fréquence des événements liés au changement climatique a augmenté, affectant une grande partie de la population, à la fois physiquement et économiquement.** Le changement climatique se manifeste principalement par : (i) des épisodes de sécheresses, d'inondations de plus en plus dévastatrices et d'épidémies ; (ii) des irrégularités dans les pluviométries et de déplacement des isohyètes ; (iii) des températures extrêmes ; (iv) des vents violents et les feux de brousse ; (v) des migrations et déplacements des populations ; (vi) d'aggravation et/ou de recrudescence de maladies climato sensibles ; (viii) d'évapotranspiration, etc. Pour les inondations, les coûts financiers associés en termes de dommages ont été évalués à environ 5 milliards FCFA en 2024. Au-delà des coûts financiers, ces événements ont des effets externes négatifs sur l'inclusivité de la croissance, car ils touchent des secteurs vitaux de l'économie : l'agriculture, l'eau, la santé, la biodiversité, les écosystèmes, la construction, les services, le transport et la communication.

59. **Les projections montrent que le changement climatique devrait entraîner une augmentation des températures et une modification des niveaux de précipitations, avec un risque accru de sécheresse, une production agricole instable et des crises liées à l'eau et à l'assainissement.** Selon les projections,

⁴ <https://gain-new.crc.nd.edu/country/mali>

la température annuelle moyenne augmentera de 1,5 °C dans le meilleur scénario et de 2,6 °C dans le pire, d'ici le milieu du siècle. D'ici 2060, les modèles climatiques prévoient un réchauffement compris entre 1,5°C et 3,1°C pour la saison des pluies d'août, et entre 1,1°C et 2,1°C au-dessus de la saison sèche de janvier. Cela pourrait contribuer à intensifier les sécheresses en augmentant l'évapotranspiration, en réduisant l'humidité du sol et en augmentant la variabilité des précipitations ; les projections pour 2050 indiquent des changements dans les précipitations allant d'une réduction de 9 pour cent à une augmentation de 9 pour cent. Les sécheresses devraient réduire le débit du fleuve Niger et des rivières, entraînant une diminution de la disponibilité de l'eau pour l'irrigation, la boisson et l'assainissement, et une augmentation des conflits concernant les droits et l'accès à l'eau aux niveaux local, national et régional.

3.2.2. Cadre institutionnel et réponses au changement climatique

60. **Pour atténuer les effets du changement climatique, le Mali a ratifié une trentaine de conventions internationales et régionales et adopté plusieurs politiques et stratégies au niveau local, parmi lesquelles :** la Politique nationale de protection de l'environnement (PNPE) révisée en 2019 et le Plan national d'action environnementale (PNAE) ; la Stratégie nationale de la diversité biologique en 2000 ; la Politique nationale forestière adoptée en 2016 ; la Politique nationale d'assainissement révisée en 2019 ; et le Cadre stratégique d'investissement pour la gestion durable des terres en 2014. Un cadre institutionnel formel de gestion des questions environnementales, comprenant un Ministère en charge de l'environnement et ses services techniques, a également été mis en place. Le Country Focus Report 2023 de la BAD pour le Mali indique que le financement climatique disponible est considérablement faible et ne comble pas le besoin de développement pays, surtout, en matière de vulnérabilité aux chocs climatiques. Le flux total de financement climatique cumulé s'est élevé à environ 376,2 millions USD entre 2019-20, dont 342,9 millions USD (91,1 %) de sources publiques et 33,3 millions USD (8,9%) de financements climatiques privés. Les besoins du Mali en matière de financement climatique pour la période 2020-30 ont été estimés à 15,3 milliards USD (moyenne annuelle d'environ 1,5 milliards d'USD). Sur ce montant, les activités d'adaptation constituent la grande part (48,8 %) des besoins de financement, suivis de l'atténuation (28,3%), des pertes et dommages (19,5%) et des autres besoins de renforcement des capacités pour monter des projets structurels pour le secteur privé (3,4%). Dans sa Contribution Déterminée Nationale révisée, le Mali ambitionne de réduire ses émissions de gaz à effet de 20% et 45% d'ici à 2030.

3.3. Genre

61. **Au plan institutionnel au Mali, plusieurs entités existent pour matérialiser la volonté des pouvoirs publics sur les questions de genre et d'égalité des sexes, à savoir : (i) le ministère de la promotion de la femme, de l'Enfant et de la famille ; (ii) le Secrétariat Permanent à la Politique Nationale Genre ; (iii) les OSC féminines, etc.** Ce cadre institutionnel est soutenu par des instruments internationaux et nationaux qui orientent les actions du gouvernement pour parvenir à l'égalité des genres au Mali. Cela inclut l'intégration du genre comme une question transversale dans différents mécanismes visant le développement et le bien-être de la population. Cependant, d'importantes disparités entre les sexes existent dans de nombreux aspects de la société malienne, exacerbées par l'insécurité qui a encore augmenté le risque pour les Maliens vulnérables de subir des violences basées sur le genre (VBG), spécifiquement parmi les Personnes déplacées internes (PDI), qui vivent souvent dans des zones peu sécurisées. Le pays fait partie des 10% de pays dans le monde où les niveaux de discrimination entre les sexes sont les plus élevés. L'Indice d'Inégalité de Genre (IIG) classe le Mali 155ème sur 191 pays dans le dernier rapport sur le développement humain 2023/24 du PNUD. Bien que le Mali ait fait preuve d'un certain engagement en ratifiant des traités internationaux qui promeuvent l'égalité des sexes, des pratiques culturelles et des normes sociales discriminatoires omniprésentes continuent d'entraver la réalisation de l'égalité des sexes. Le Mali est confronté à des écarts importants entre les hommes et les femmes en matière d'accès au crédit, à l'éducation de base et à l'éducation secondaire, aux revenus de l'agriculture et à l'emploi salarié. Le taux d'alphabétisation des femmes dans les zones urbaines et rurales était de 74% et 35,4% respectivement. En fonction de l'âge, le taux d'alphabétisation des hommes de plus de 15 ans est de 70% et de 53% pour les femmes du même groupe d'âge. **Le Taux d'activité des femmes** a légèrement augmenté de 50,5% à 51,5% entre 2019 et 2022, indiquant une participation croissante des femmes dans le marché du travail. En termes de

sièges parlementaires occupés par des femmes, il y a eu une forte progression, passant de 9,5% en 2019 à 28,6% en 2023, grâce à des initiatives de quotas de désignation visant à accroître la représentation des femmes.

62. La recrudescence de la violence a créé un environnement opérationnel difficile pour les acteurs humanitaires, limitant encore plus l'accès des communautés vulnérables à l'aide dont elles ont besoin. L'IIG a diminué de 0,671 en 2019 à 0,607 en 2022, indiquant une amélioration des inégalités de genre, bien qu'on note une augmentation de 41% des cas de VBG liés au conflit, moins de 20% des femmes survivantes ayant accès à une protection. En décembre 2020, seuls 31,2% des indicateurs nécessaires au suivi des ODD dans une perspective de genre étaient disponibles, avec des lacunes dans des domaines clés, en particulier : les soins non rémunérés et le travail domestique, ainsi que des indicateurs clés du marché du travail, tels que l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes (ONU Femmes, 2021). Le taux de mortalité maternelle a augmenté de 325 à 440 décès pour 100 000 naissances, ce qui soulève des préoccupations quant à l'accès et à la qualité des soins de santé maternelle.

3.4. Fragilité et résilience du pays

3.4.1. Sources de fragilité

63. **Le Mali reste soumis à plus de pressions que de capacités au niveau des 7 dimensions selon l'évaluation de la fragilité et de la résilience (CRFA, 2023).** Du point de vue des politiques inclusives, le pays a de bonnes capacités en matière de représentativité et de participation avec l'inclusion des femmes et des jeunes dans le système politique. Par exemple, la représentation dans le système politique s'est améliorée, passant de 3,07 en 2022 à 4,04 en 2023. Cette augmentation suggère des avancées positives dans l'amélioration de la représentation politique, en raison des réformes du gouvernement de transition telles que la nouvelle loi électorale et la création de l'Autorité indépendante de gestion des élections (AIGE). Ces mesures ont probablement contribué à un système politique plus inclusif, avec des mécanismes améliorés pour une représentation équitable.

64. **Sur la dimension « sécurité »**, les indicateurs de 2023 pour le Mali révèlent une situation sécuritaire mitigée et évolutive, marquée par des changements significatifs par rapport à 2022. La capacité des institutions de maintien de l'ordre s'est notablement améliorée. Cette augmentation reflète des progrès dans les capacités opérationnelles de la police, en raison d'une formation améliorée, d'un meilleur équipement et d'un financement accru. Les réformes et le soutien international, y compris les programmes d'aide et de formation, ont contribué à cette amélioration, renforçant l'efficacité de la police dans la gestion des menaces à la sécurité. **La capacité des institutions de défense** est passée de 2,44 en 2022 à 2,68 en 2023. Malgré l'augmentation des dépenses et des ressources militaires, l'efficacité des institutions de défense du Mali reste tendue. Cette situation paradoxale pourrait découler de la complexité du conflit armé en cours et de la forte demande en ressources militaires. La nature prolongée du conflit, combinée au retrait de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations-Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et à la fréquence accrue des attaques des groupes extrémistes, continue de mettre à rude épreuve les capacités de défense du Mali. Les scores de présence de violence criminelle et de présence de conflit armé sont restés élevés, avec 4,75 pour la violence criminelle et 5,01 pour le conflit armé. Les capacités de défense du pays sont mises à l'épreuve par la recrudescence des attaques meurtrières ; d'où la nécessité d'accroître les efforts en matière de sécurité et de renforcer davantage la coopération militaire régionale et internationale.

65. **Au niveau de la dimension Justice**, le faible accès et l'impunité constituent des pressions les plus fortes. En 2023, le Mali a continué à être confronté à des défis dans le système judiciaire, montrant à la fois des baisses et des zones de stabilité par rapport au profil de 2022. L'Indépendance des institutions judiciaires a diminué de 3,47 en 2022 à 2,92 en 2023, indiquant une détérioration notable de l'autonomie judiciaire du Mali. Cette baisse suggère des défis accrus pour assurer l'indépendance judiciaire en raison de l'ingérence politique, de l'instabilité et d'un soutien réduit aux réformes judiciaires. De même, l'efficacité des institutions judiciaires a légèrement baissé, passant de 2,78 en 2022 à 2,74 en 2023. Cette baisse met en évidence les difficultés de performance du système judiciaire malien.

66. **Sur le plan de l'inclusion socio-économique**, en 2023, les indicateurs révèlent des changements nuancés par rapport à 2022. L'efficacité des politiques économiques a légèrement diminué, passant de 3,59 en 2022 à 3,54, ce qui indique une légère baisse de la perception du succès de la gestion économique. Cette baisse pourrait refléter les difficultés à maintenir les effets positifs des réformes précédentes dans un contexte d'instabilité et de pressions économiques persistantes. L'accès aux services publics s'est légèrement amélioré, en raison des efforts déployés pour remédier aux effets des sanctions passées et des investissements en cours dans les infrastructures. L'inégalité économique/revenu est passée de 2,27 en 2022 à 2,39, ce qui montre une légère réduction de l'inégalité. Cette amélioration peut résulter de programmes sociaux ciblés et de mesures économiques, y compris le soutien aux populations vulnérables et les subventions, visant à atténuer les impacts de l'inflation et des disparités économiques.

67. **En matière de cohésion sociale**, En 2023, les indicateurs de cohésion sociale du Mali révèlent une détérioration notable des indicateurs de pression et une stabilité des indicateurs de capacité. Par exemple, l'Organisation de la société civile reste cohérente à 4,56, reflétant son rôle toujours important dans le plaidoyer pour les réformes sociales et la fourniture d'une plateforme de dialogue au milieu des transitions politiques. Cette stabilité suggère que la société civile continue à jouer un rôle crucial pour naviguer dans le paysage social et politique complexe du Mali. Cependant, la facilité de mouvement de la population est restée inchangée à 2,79, ce qui indique que les défis liés à la mobilité persistent en raison de l'insécurité et des conflits en cours. Cette stagnation souligne les difficultés rencontrées par les individus pour accéder aux services et ressources essentiels, exacerbant ainsi la fragmentation sociale. Un changement significatif est évident dans la polarisation basée sur l'identité de groupe, qui a chuté de façon spectaculaire de 4,52 à 2,69. Cette baisse serait due certainement aux efforts de réconciliation et d'intégration communautaire. L'indicateur de marginalisation des jeunes et des femmes a baissé de 3,91 à 3,38, ce qui indique des progrès dans la résolution des problèmes de marginalisation. Cette baisse suggère que les efforts visant à améliorer les conditions de vie des groupes marginalisés progressent, même si des défis subsistent. Il est nécessaire de continuer à mettre l'accent sur des politiques d'inclusion et des systèmes de soutien pour atténuer davantage la marginalisation et renforcer la cohésion sociale.

68. **Du point de vue des effets de contagion et des externalités**, En 2023, les indicateurs d'externalités et de retombées régionales du Mali reflètent une interaction complexe de facteurs régionaux et économiques. La résilience aux chocs économiques s'est légèrement détériorée, passant de 1,41 en 2022 à 1,10, ce qui indique une détérioration de la capacité à absorber les perturbations économiques externes. Cette baisse suggère qu'en dépit de certains efforts pour stabiliser l'économie, le Mali reste très vulnérable aux chocs économiques mondiaux et régionaux, exacerbés par la poursuite des sanctions et les incertitudes mondiales. L'intégration régionale a connu des perturbations avec le retrait de la CEDEAO. La montée de l'insécurité dans les pays voisins, notamment au Burkina Faso et au Niger, aggrave probablement les problèmes de sécurité du Mali et entrave les efforts déployés pour parvenir à la stabilité régionale. L'indicateur de la criminalité transnationale est de 5,24, ce qui correspond au niveau élevé de l'année précédente.

69. **Impacts climatiques/environnementaux**, les données de 2023 révèlent des améliorations notables dans la gestion climatique et environnementale du Mali par rapport à 2022. Le score de la politique environnementale est passé de 2,81 à 3,01, indiquant des progrès dans la mise en œuvre des politiques et l'adhésion aux engagements internationaux en matière de climat. Cette augmentation reflète des efforts accrus pour opérationnaliser les politiques et stratégies climatiques malgré les défis persistants. La préparation aux situations d'urgence a connu une amélioration significative. Cette augmentation substantielle suggère que le Mali a fait des progrès considérables dans l'amélioration de sa capacité à se préparer et à répondre aux urgences environnementales et climatiques. Cette amélioration peut être due à l'amélioration des infrastructures, de la planification stratégique et du soutien international. Toutefois, la nécessité de poursuivre et d'intensifier les efforts demeure essentielle en raison des défis environnementaux persistants et de leur impact sur les systèmes alimentaires. Les indicateurs 2023 reflètent des développements positifs en matière de politique et de préparation, ainsi qu'un besoin continu d'efforts ciblés pour traiter les vulnérabilités et améliorer la sécurité alimentaire face aux défis climatiques actuels.

3.4.2. Sources de résilience

70. **Le Mali dispose d'énormes possibilités pour renforcer sa résilience si elles sont bien exploitées, notamment :** l'importance de la diaspora et des envois de fonds (environ 1,156 milliards USD par an) ; l'engagement continu des partenaires de développement en dépit du cadre de dialogue politique un peu tendu ; et d'importantes ressources minérales et minérales ; le potentiel agricole (l'agriculture offre un potentiel considérable pour soutenir la croissance inclusive par la création d'emplois et de revenus, avec une contribution moyenne de 24% au PIB pour la période 2015-2023), la gestion transparente des rentes minières et le renforcement des capacités de contrôle de l'Etat, les capacités sécuritaires en constante amélioration, etc.

3.5. Développement du secteur privé

3.5.1. Aperçu du secteur

71. **Le secteur privé est sous-développé et se compose d'une double structure d'entreprises faiblement connectées, d'une part, et d'un vaste secteur informel de PME, d'autre part.** Les entreprises se concentrent sur l'agro-industrie, le commerce, la fabrication, l'immobilier, l'hôtellerie et les ressources naturelles. Les PME opèrent principalement dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie légère, de la construction et des services. L'économie malienne est essentiellement tirée par le secteur privé dominé principalement par les PME (90% des entreprises du pays) dont 80% se trouvent dans le secteur informel avec une contribution de 55% du PIB et 98% de la valeur ajoutée du secteur primaire, 22% au secondaire, 66% au tertiaire et 96% de l'emploi total. Le Secteur privé est constitué d'entreprises individuelles à près de 81%, de sociétés à responsabilité limitée à hauteur de 15,20%, les autres catégories représentant moins de 3%. Par ailleurs, le niveau de pénétration du secteur privé étranger (4%) sur le marché est très faible, contrairement à ce qui est observé dans la sous-région. Le secteur privé du Mali est inégalement réparti sur le territoire national avec une concentration de l'ordre de 39% à Bamako, 21% à Koulikoro, 15% à Sikasso, 8% à Kayes et Ségou, 5% à Mopti et 2% à Tombouctou. Toutes ces entreprises interviennent généralement dans le commerce (70%), l'industrie (18%), les services (14%), et le secteur de construction environ 1% selon les données du Recensement général des unités économiques (RGUE 2023). Le secteur des services ainsi que la fabrication représentent 13,8% et 11,7% de l'activité de production. Les activités commerciales incluent le commerce de détail en magasin spécialisé de produits alimentaires, de boissons et tabacs manufacturés, de détail en magasin non spécialisé et de gros de textiles, d'habillement et de chaussures. Les activités de fabrication ou industrielles sont principalement constituées par la fabrication d'articles d'habillement, d'ouvrages en bois, d'ouvrages en métaux, et de pain/pâtisserie. Les autres activités de service regroupent en majorité les activités de coiffure et soin de beauté, les activités de réparation de biens personnels et domestiques et les activités de lavage et de nettoyage de textiles.

3.5.2. Environnement des affaires : réformes récentes et défis restants

72. Au Mali, la création d'entreprise a été facilitée par la forte réduction du niveau de capital minimal requis pour l'enregistrement d'une entreprise entre 2016 et 2017 et les conditions d'obtention des permis se sont améliorées en 2019. Le Mali a adopté un nouveau Code minier en 2023. Il enregistre structurellement de bonnes performances en matière de commerce transfrontalier et de résolution de l'insolvabilité. A contrario, ses performances sont insuffisantes en matière de paiement des impôts et taxes, d'exécution des contrats et de raccordement à l'électricité. Il faut en moyenne huit documents pour dédouaner une marchandise au Mali. Il faut un délai de cent vingt jours pour obtenir le raccordement à l'électricité et le coût de raccordement reste élevé pour les PME et les auto-entrepreneurs. Il faut compléter en moyenne quatorze procédures pour l'obtention d'un permis de construire avec un délai de cent vingt-quatre jours. Le climat des affaires a encore des pesanteurs peu favorables à l'investissement et à la pratique des affaires. Les coûts des facteurs de production sont en augmentation régulière et la crise énergétique détruit la productivité de tous les secteurs d'activités économiques. Le dialogue Etat-Secteur privé se renforce progressivement.

Diagnostic des lacunes et contraintes par rapport aux cinq hautes priorités (Top 5)

73. Ce chapitre est consacré au diagnostic des lacunes du Mali en termes de développement, en utilisant le cadre analytique de la BAD pour le développement du continent. Ce cadre s'articule autour de cinq (5) priorités stratégiques, à savoir : (i) éclairer et alimenter l'Afrique, (ii) nourrir l'Afrique, (iii) industrialiser l'Afrique, (iv) intégrer l'Afrique, et (v) améliorer la qualité de vie des populations Africaines

4.1. Top 1-Eclairer l'Afrique : Evaluation du secteur de l'énergie

4.1.1. Situation du secteur

74. Sur le plan énergétique, la situation au Mali est marquée par une crise persistante. Le taux d'électrification national au Mali s'élève actuellement à 55,8% (86,6% en milieu urbain et 30,4% en milieu rural). Le système électrique se caractérise par une augmentation timide de l'offre de production, une croissance de la demande, la faiblesse des investissements dans les infrastructures de transport et de distribution, une augmentation des interruptions et globalement une dégradation de la qualité du service. Aussi, la plus grande part de l'électricité produite est d'origine thermique, occasionnant ainsi une forte dépendance du pays vis-à-vis des énergies fossiles, malgré l'énorme potentiel des sources d'origine renouvelable disponible. Durant les trois dernières années, énergie du Mali (EDM) SA a vu ses activités encore lourdement impactées par le renchérissement des cours mondiaux des hydrocarbures, et la réduction drastique de certaines importations, impactant lourdement son équilibre financier avec comme conséquence, des délestages accrues, causes de malaise social.

75. Les difficultés structurelles de EDM sont liées, entre autres, à sa situation financière préoccupante en lien avec les pertes d'exploitation accumulées, car ses tarifs moyens de vente (100 FCFA par kWh) ne couvrent pas ses coûts moyens de production élevés (environ 150 FCFA par kWh, dus à la forte dépendance à la production thermique, y compris les locations extrêmement coûteuses), en l'absence de subventions appropriées de la part du gouvernement. S'y ajoutent les contraintes sur les infrastructures de transport d'électricité limitant la capacité du réseau à évacuer de façon adéquate la production moins coûteuse, conjuguées à des lenteurs dans l'exécution de certains projets structurants pouvant améliorer la situation.

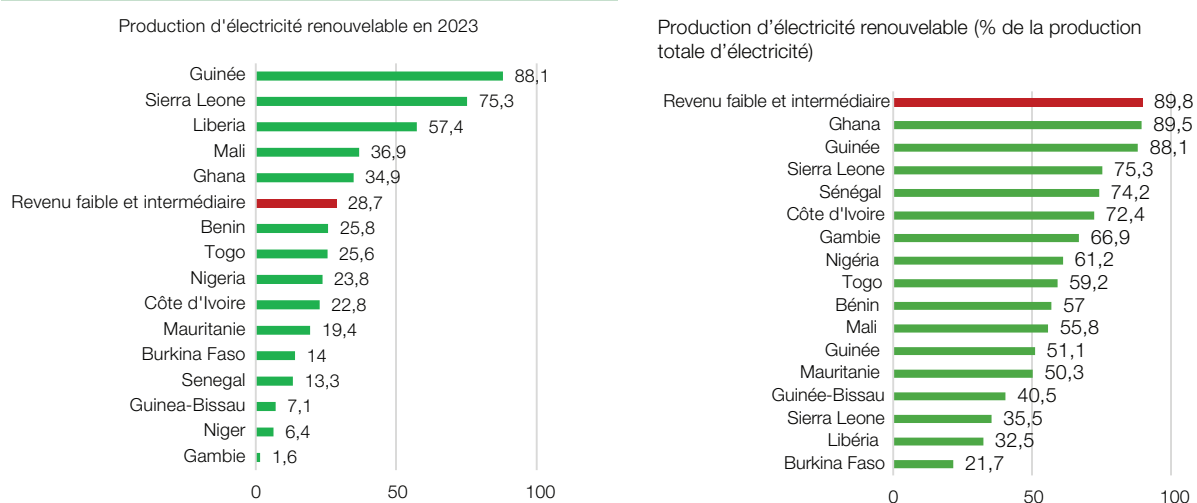
76. Les difficultés liées à la réalisation des projets d'infrastructures au Mali sont liées entre autres à : le risque politique, la mobilisation des financements (y compris privés), le déficit de capacité de maîtrise d'ouvrage, le manque de planification, la faible liquidité du secteur financier, la mobilisation des contreparties, etc.

77. **En matière d'efficacité énergétique**, le Mali dispose d'une politique nationale dont les objectifs sont : (i) Créer et mettre à jour un système d'information et une banque de données énergétiques fiables ; (ii) Promouvoir des actions de maîtrise de l'énergie et d'efficacité énergétique ; (iii) Assurer un cadre de gestion efficace et durable de la maîtrise et de l'économie d'énergie. L'utilisation de compteurs intelligents permet d'améliorer l'efficacité et le contrôle de l'énergie.

4.1.2. Statistiques et progrès dans le sous-secteur de l'électricité

78. Le Mix énergétique du Mali est dominé par la production thermique qui représente 54,1% de la production totale.

Figure 14: Taux d'accès à l'électricité et part du renouvelable (en %)



Source : Banque mondiale, WDI, 2022

4.1.3. Cadre réglementaire et réformes du secteur

79. **Le sous-secteur de l'électricité au Mali est réglementé par la Loi d'orientation n°00-019/P-RM du 15 Mars 2000.** Cette loi précise les conditions de fonctionnement et les droits et obligations des différents acteurs impliqués dans la gestion du secteur de l'électricité. Elle a été suivie par plusieurs textes qui fixent les contours de son champ d'action et les modalités de son application. Dans l'ordonnance No. 00-19/P-RM du 15 mars 2005 portant organisation du secteur de l'électricité, les dispositions prévoient le désengagement de l'État dans la gestion du secteur et la redéfinition de son rôle d'artisan de la politique énergétique du pays. En 2018, le Mali, avec l'appui de la BAD, a entrepris une révision de la PEN et d'autres documents sectoriels fondamentaux pour les adapter au contexte actuel du secteur et relever les défis futurs, notamment la priorité accordée aux Énergies Renouvelables. Les documents en question sont : la Politique Nationale de l'Energie (PEN) ; la Stratégie Nationale de Développement des Energies Renouvelables ; la Stratégie Nationale de Développement de la Maîtrise de l'Energie ; le Cadre d'Electrification Rurale 3 ; le cadre institutionnel du secteur. Le cadre juridique est ouvert à la participation privée dans la production, le transport, la distribution et l'accès des tiers au réseau de transport. Toutefois, la loi ne contenait pas de dispositions détaillées sur la manière dont le secteur privé pouvait s'engager dans le secteur de l'électricité ; par exemple, il n'y avait pas de disposition claire définissant les procédures d'octroi de licences pour les producteurs d'électricité indépendants et d'autres permis spécifiques au secteur. En mars 2022, un Plan de développement 2022 – 2026 a été adopté par le conseil des ministres. Ce plan porte sur une stratégie de transformation du mix énergétique afin d'assurer l'approvisionnement en électricité avec des énergies à moindre coût tout en réduisant les subventions publiques au secteur et à EDM-SA. Il faut noter que l'offre d'électricité en milieu urbain est du ressort

d'Énergie du Mali (EDM SA), qui a un monopole sur le transport et la distribution de l'électricité dans les villes, et l'offre en milieu rural est assurée par l'Agence malienne pour le développement de l'énergie domestique et de l'électrification rurale (AMADER) et les projets dans les zones rurales.

4.1.4. Défis et Opportunités du pays dans le secteur

80. Malgré les réformes, le secteur de l'électricité du pays est toujours confronté à des problèmes d'insolvabilité financière, d'insuffisance de capacité et d'investissements insuffisants dans le développement des infrastructures tout au long de la chaîne de valeur caractérisée par une alimentation électrique avec des effondrements fréquents du réseau et des coupures d'électricité. La crise énergétique, avec des délestages de plus de 20 heures par jour est une menace sérieuse contre la transformation structurelle. L'augmentation de la capacité de production électrique et le renforcement du réseau de transport constituent des défis plus urgents auxquels le Mali est aujourd'hui confronté. Il y a également un besoin crucial de poursuivre les investissements dans les réseaux de distribution et dans le raccordement des ménages afin de réduire les pertes techniques et commerciales et ; améliorer la disponibilité de l'énergie, l'accès à l'électricité et l'équilibre financier du sous-secteur.

81. Le pays dispose **d'un potentiel insuffisamment exploité dans le domaine des énergies renouvelables** : (i) potentiel en hydroélectricité estimé à 1 150 MW dont moins de 30% sont exploités ; (ii) des ressources solaires et éoliennes avec 5 à 7kWh/m² /jour de rayonnement solaire (parmi les meilleurs potentiels solaires au monde) bien reparté sur le territoire national disponible plus de 300 jours par an ; et une vitesse du vent estimée de 3 à 7m/s principalement dans la première région et celles du nord du pays ; (iii) la bioénergie avec d'importantes quantités de résidus agricoles et agro-industriels (bois et charbon de bois, tiges de cotonnier, résidus de céréales, bagasse de canne à sucre, balle de riz, huile végétale et alcool carburant) ; (iv) autres atouts du secteur de l'énergie résident dans la situation géographique du pays propice à **l'interconnexion des réseaux électriques avec les pays voisins**. Par ailleurs, un gisement d'hydrogène estimé à 700 milliards de m³ a été découvert dans le pays. Toutefois, pour que le pays puisse pleinement tirer parti de ses ressources en énergies renouvelables, il devra mettre en place diverses actions telles que **l'augmentation des investissements qui favoriseraient le stockage de l'énergie, le renforcement et la densification des lignes de transport électriques** permettant ainsi de raccorder de nouvelles centrales. Il est également important de prendre en compte **l'évolution du cadre institutionnel et réglementaire** pour accompagner le développement des projets portés par le secteur privé, ainsi que les besoins de **renforcement des capacités** des acteurs du secteur en tenant compte de la dimension de genre et de l'inclusivité pour la cohésion sociale.

82. Aussi, en termes d'opportunité d'implication du secteur privé, le Mali a adopté la loi N° 2016-061 du 30 décembre 2016 qui établit le cadre juridique et institutionnel des Partenariats Public-Privé (PPP). Cette nouvelle réforme a introduit des changements dans les procédures de mise en œuvre des projets de PPP, qui nécessitent d'être bien maîtrisées par les différents acteurs.

83. L'objectif principal d'accès universel à l'électricité sera poursuivi sous le prisme des investissements (soutenus et mieux coordonnés) mais également de la gouvernance du secteur comme l'indique la Vision Mali 2063.

84. La Banque africaine de développement (BAD) s'est fréquemment impliquée dans le financement du secteur de l'électricité au Mali. En 2016, la BAD a participé au financement du projet de la première centrale photovoltaïque du Mali (Ségou), et en 2017, elle a contribué au financement du projet de développement des mini-centrales hydroélectriques et des réseaux de distribution associés (PDM-HYDRO), ainsi qu'à l'interconnexion entre la Guinée et le Mali. La BAD a également financé d'autres projets et programmes énergétiques, tels que le Programme de mise à l'échelle des énergies renouvelables (SREP) et le Projet d'appui à la promotion des énergies renouvelables au Mali (PAPERM). 214. L'initiative « Desert to Power » a été lancée par la BAD et vise à exploiter le potentiel solaire de 11 pays (Burkina Faso, Éthiopie, Érythrée, Djibouti, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Soudan et Tchad) pour installer jusqu'à 10 GW de centrales solaires photovoltaïques d'ici 2030, permettant ainsi à environ 250 millions de personnes d'avoir accès à l'électricité.

4.1.5. Actions nécessaires pour booster la production et disponibiliser l'énergie au Mali

85. **Plusieurs options de politiques peuvent être envisagées pour doper le secteur énergétique du Mali.** Il s'agit notamment de :



(i) Développer un plan de ressources intégré pour guider et coordonner les investissements et établir un lien clair entre les plans d'investissement des secteurs de l'électricité et des énergies renouvelables



(ii) Aligner le plan de transition énergétique sur la nouvelle loi, en attribuant des responsabilités à l'Etat et aux acteurs privés du secteur, avec des mesures incitatives.



(iii) Assurer le développement rationnel d'une politique d'interconnexion électrique avec les pays de la sous-région pour l'achat d'électricité à moindre coût.



(iv) Soutenir le programme de restructuration de l'EDMSA afin de restaurer son équilibre financier et ses capacités.



(v) Mettre en place une assistance technique en vue d'élaborer une stratégie de développement de PPP dans ce secteur.



(vi) Renforcer les capacités des structures de promotion des énergies renouvelables (Agence des énergies renouvelables, Agence nationale de développement des biocarburants, etc.).

4.2. Top 2- Nourrir l'Afrique : Evaluation du secteur de l'agriculture

86. Cette section passe en revue la situation et les défis du secteur agricole au Mali et présente ensuite les facteurs d'accélération nécessaires à la transformation du secteur.

4.2.1. Aperçu global du secteur

87. **Le secteur agricole reste un secteur économique de premier plan, car contribuant à 31,5 % du PIB et à plus de 85 % de l'emploi des actifs, ainsi qu'à plus de 45 % des exportations en 2024.** Les principaux défis auxquels l'agriculture est confrontée sont les suivants : petites exploitations agricoles (95 % des producteurs sont des petits exploitants possédant moins d'un hectare), méthodes agricoles traditionnelles, utilisation limitée d'intrants modernes et de la mécanisation, et faiblesse des services de vulgarisation, ce qui limite la productivité. La taille des exploitations agricoles ne permet pas une mécanisation commerciale et à grande échelle, ce qui limite les économies d'échelle. Le secteur agricole est confronté à des défis importants dans les chaînes de valeur peu développées autour du coton, du riz, du maïs, du sorgho mil, du karité et des mangues, etc. L'utilisation de machines est limitée à la culture de rente, principalement le coton et à la récolte des céréales, et les pertes après récolte représentent 15 à 25 % de la production, ce qui limite la satisfaction des besoins en matière de sécurité alimentaire et les revenus des ménages agricoles. Le secteur est également entravé par des sécheresses récurrentes induites par le climat et une irrigation limitée, des infrastructures et des liens commerciaux médiocres, un accès limité au financement, une faible productivité du bétail due à une production de transhumance, une sélection et une gestion inefficace des races, et des installations inadéquates en matière d'alimentation et de santé animale.

88. La production halieutique provient pour plus de 90% de la zone du Delta Intérieur du fleuve Niger (région de Mopti) où la pêche est saisonnière (novembre à mars). La productivité de cette zone est directement proportionnelle à la pluviométrie de l'année antérieure ce qui se traduit dans la fluctuation des captures, et l'aquaculture reste modeste à près de 9000 tonnes en 2022. Le secteur emploie plus de 40 000 pêcheurs et autant de femmes dans les chaînes de valeur, principalement le séchage et le fumage du poisson et sa commercialisation en dehors de zones de production.

89. Malgré les nombreux investissements dans le secteur de l'Agriculture ses vingt dernières années (plus de 10% du budget national investi annuellement dans l'Agriculture depuis 2005) et les subventions dans les

intrants agricoles pour accroître la production du riz. Malgré ses investissements, Le département de l'Agriculture des Etats Unis (USDA) souligne qu'historiquement, le Mali importe entre 250 000 et 300 000 tonnes de riz par an de plusieurs fournisseurs dont l'Inde, la Thaïlande, le Brésil et occasionnellement les États-Unis. Les importations de riz au Mali ont grimpé de plus de 80% sur la campagne 2021/22 pour s'élever à 550 000 tonnes, estime le département américain de l'Agriculture (USDA). Pour inverser ce cycle des importations, plusieurs politiques et stratégies d'intensification de la production et la productivité agricole sont en place et n'arrivent pas à mettre en valeur le grand potentiel d'irrigation que regorge le Mali en vue de doubler et/ou tripler la production locale actuelle. La Stratégie Nationale pour l'Emergence et le Développement (SNEDD 2024-2033) qui place le secteur de l'Agriculture comme une de ses priorités envisage plus d'investissement dans les aménagements hydro-agricoles en vue de faire du Mali un pays exportateur de riz dans la sous-région.

90. Le secteur agricole reste marqué par un dispositif de distribution semencière peu performant. Il y a une disparité d'accès aux semences selon les régions du pays. Les régions du centre, du Sahel occidental et du nord comme Bandiagara, Douentza, Nioro, Kayes, Mopti, Nara, Gao et Tombouctou ont un faible accès aux semences de qualité malgré des améliorations ces dernières années. Cela est dû à des infrastructures inadéquates, à un manque d'investissement dans la logistique.

91. Cette situation ralentit l'ambition du Mali qui envisage de faire de son agriculture le moteur de son économie et surtout d'être un des greniers de l'Afrique de l'Ouest à travers l'exportation du surplus de la production céréalière. Les autorités du Mali dans la quête de souveraineté économique et alimentaire fondent l'espoir sur le secteur agricole à travers des perspectives d'investissements dans des projets intégrateurs, pourvoyeurs de devises et de stabilisation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. C'est pourquoi la vision 2063 du Mali, ainsi que son outil opérationnel qu'est la Stratégie nationale pour l'émergence et le développement durable (SNEDD) 2024-2033 consacrent une place privilégiée à ce secteur.

92. Au regard des défis et opportunités qu'offre le secteur Agricole, la Banque Africaine de Développement continue de maintenir son rang de partenaire important dans le financement de projets structurants au Mali, surtout l'investissement dans les infrastructures/aménagements agro sylvo- pastorales. Elle a financé de grands projets qui ont permis une maîtrise totale de l'eau et le développement de l'irrigation. On peut citer : (i) le Programme de Développement de l'Irrigation dans le Bassin du Baní et à Sélingué ; (ii) le Projet de Renforcement de la Résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel ; (iii) le Projet de Développement Intégré et de Résilience Climatique dans les plaines du Delta 2PDIR-PD2 ; (iv) le Projet d'Appui à la Résilience des Communautés de base (PARCB) ; (v) le Programme de Renforcement de la Résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel (P2-P2RS) etc. L'investissement continue de la banque dans le secteur de l'agriculture (y compris l'élevage et pêche/aquaculture) reste très apprécié aussi bien des populations que des autorités.

4.2.2. Mesures et actions pour booster le secteur de l'agriculture

93. **Largement de type pluvial et faiblement mécanisé, le secteur agricole reste fortement vulnérable aux changements climatiques, de même qu'à de nombreux autres facteurs, qui entravent son développement.** Transformer l'agriculture et l'élevage au Mali est un impératif qui permettra de répondre au double défi démographique et climatique. Pour ce faire, il importe de : (i) Réformer le régime foncier, afin de sécuriser les investissements consentis par les producteurs et les investisseurs dans l'agrobusiness ; (ii) Mettre en place des politiques agricoles incitant les petits producteurs à être plus compétitifs et le secteur privé à investir davantage, notamment dans la transformation ; (iii) Appuyer la restauration des forêts et des terres afin de renforcer les capacités des systèmes agro-sylvo-pastoraux et la résilience des communautés rurales ; (iv) Créer des mécanismes de subventions ciblant les intrants pertinents pour engager dès aujourd'hui l'adaptation aux changements climatiques ; (v) Améliorer le réseau routier afin d'acheminer sans pertes les produits alimentaires des zones de production agricole, halieutique ou d'élevage vers les unités de transformation et les marchés ; (vi) Développer un dispositif étendu de formation et de vulgarisation pour encourager l'adoption de techniques et technologies adaptées par les agriculteurs et les éleveurs et les femmes intervenant dans le séchage et le fumage du poisson.

4.3. Top 3- Industrialiser l'Afrique : Evaluation du secteur de l'industrie

4.3.1. Vue d'ensemble du secteur

94. **Le secteur industriel du Mali est mal classé par rapport à de nombreux pays africains. L'indice 2022 de l'industrialisation en Afrique classe le Mali 38ème sur 52 pays africains (BAD, UA et ONUDI, 2022).** L'industrialisation du Mali connaît une insuffisance d'infrastructures, des problèmes énergétiques et de ressources humaines, mais aussi des contraintes liées à la spécialisation primaire de son économie. Le sous-secteur manufacturier est peu développé et est principalement constitué de matières premières transformées par des PME. Les PME sont actives dans les segments du textile, du tannage du cuir, du sucre, des huiles comestibles et d'autres produits alimentaires. Le sous-secteur manufacturier est dominé par l'industrie alimentaire, qui représente 70% du sous-secteur total, tandis que le sous-secteur textile est composé d'entreprises de fabrication de textiles et de vêtements. Grâce au grand nombre de têtes de bétail du pays, l'industrie du cuir du Mali est l'une des plus importantes d'Afrique. Toutefois, la production se concentre sur les produits intermédiaires en cuir, dont une grande partie est vendue à des fabricants internationaux de vêtements en cuir. Contrairement à d'autres produits manufacturés, le cuir est en grande partie produit pour l'exportation.

95. **Le secteur industriel est confronté à plusieurs contraintes, dont :** (i) la concurrence déloyale des produits importés, et fraude ; (ii) l'absence d'outils de production modernes ; (iii) l'accès limité et coûts élevés des tarifs de l'électricité et de l'eau ; (iv) la faible capacité technique et technologique ; (v) la faible connaissance de la protection des actifs de la propriété industrielle (marques, brevets, nom commercial) ; (vi) les difficultés de normalisation et d'amélioration de la qualité des produits proposés ; et (vii) le coût élevé de l'accès aux crédits.

4.3.2. Mesures et actions pour soutenir le développement industriel

96. La stratégie de développement industriel est articulée sur la diversification et l'intégration de la production minière à l'économie, et la promotion d'industries basées sur le potentiel des chaînes de valeur. Au vu de ses retombées positives sur le PIB et la productivité, l'industrialisation s'impose comme une nécessité absolue pour le Mali. Il faut supprimer les obstacles à l'industrialisation et à la production de bien manufacturiers afin d'accélérer le rythme du développement industriel. Le soutien au secteur manufacturier, l'accès au financement, à l'électricité et à l'eau en sont les principaux moteurs. En outre, le renforcement des capacités et des compétences dans le secteur manufacturier permettra d'améliorer la qualité des produits et d'accroître la concurrence. Le développement technologique est donc un domaine prioritaire qui requiert l'attention du gouvernement, en collaboration avec le secteur privé et les partenaires de développement. L'exploitation et l'exploitation accrues des ressources minérales fourniraient des intrants et un avantage concurrentiel à l'industrie. Il faut pour cela améliorer la qualité des infrastructures afin de faciliter le lien entre l'industrie manufacturière et l'industrie minière.

97. La Banque a financé les études pour le développement des agropoles. Le Mali compte créer 12 agropoles bâties autour des filières porteuses prioritaires des zones. Cette démarche va soutenir le développement de l'industrie agro-alimentaire.

4.4. Top 4- Intégrer l'Afrique : Evaluation de l'intégration régionale et du commerce

4.4.1. Cadre institutionnel

98. **Le Mali a accédé au GATT depuis le 31 décembre 1963 et est membre de l'OMC depuis le 1er janvier 1995 et est membre de l'OMC depuis le 13 décembre 1996, de la CEN-SAD, de l'UEMOA.** Depuis 2015, le pays est engagé dans le dispositif du Tarif Extérieur Commun (TEC) en vigueur dans la CEDEAO. Le Mali a ratifié l'accord sur la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) le 8 mai

2018, et plus récemment a déclaré son retrait de la CEDEAO dont il est membre depuis 1975. Mais depuis janvier 2023, avec le Burkina Faso et le Niger, le Mali s'est engagé dans la création de la Confédération de l'Alliance des Etats du Sahel (AES) dont le premier Sommet des Chefs s'est tenu le samedi 06 juillet 2024 à Niamey sous le thème « L'AES : un espace souverain, de sécurité et de prospérité ». A l'issue des travaux, les Chefs d'Etat des trois pays de l'AES ont réitéré leur décision de se retirer irrévocablement et sans délai de la CEDEAO et ont pris des décisions majeures, dont : (i) l'adoption du Traité instituant la Confédération AES, dont la présidence est assurée par le Chef d'Etat du Mali pendant une année ; (ii) le renforcement de la coopération militaire à travers une Force conjointe des Etats du Sahel (FC/AES) mise en place en mars 2024 ; (iii) la coordination de l'action diplomatique pour « parler d'une seule voix » ; et (iv) la création d'une Banque d'investissement de l'AES, ainsi que la mise en place d'un Fonds de stabilisation. Les conséquences de ce retrait des trois pays pour la CEDEAO pourraient être : (i) la fin de la liberté de mouvement des populations avec la réintroduction de visas et de la liberté d'établissement ; (ii) l'arrêt ou la suspension de tous les projets et programmes mis en œuvre par la CEDEAO dont la valeur est estimée à 500 millions USD, des projets de la BIDC et de la BOAD ; (iii) l'aggravation de l'insécurité dans la région (non-participation à la Force en attente de la CEDEAO dans le cadre de la lutte contre le terrorisme), et (iv) leur isolement diplomatique et politique éventuel.

4.4.2. Structure des échanges : flux et performances

99. **Le commerce extérieur du Mali est caractérisé par une balance commerciale structurellement déficitaire de 186,7 milliards FCFA en moyenne entre 2015 et 2023.** Les exportations en 2023 sont dominées par l'or (80,2%), suivi par le coton (5,8%), le bétail (2,8%), les graines et fruits oléagineux à l'exclusion, etc. Les principaux partenaires à l'exportation sont la Chine, les Émirats arabes unis, le Japon, l'Arabie saoudite et l'Inde. Le Mali importe principalement des denrées alimentaires, des produits manufacturés et des machines, la Chine étant son principal partenaire en matière d'importation. Les autres partenaires sont les Émirats arabes unis, l'Arabie saoudite, l'Inde et l'Égypte. En termes de valeur ajoutée, les exportations maliennes sont peu sophistiquées et basées essentiellement sur les ressources naturelles (environ 75%) et les produits primaires (environ 20%). Le contexte économique régional actuel est marqué par une intensification des échanges de marchandises à travers les frontières, créant un réseau complexe de chaînes logistiques interconnectées. Dans ce paysage, le Mali reste encore confronté à de nombreux obstacles liés à la qualité des infrastructures et à des défis logistiques cruciaux étroitement liés à son éloignement de la mer. L'insuffisance et la mauvaise qualité des infrastructures routières existantes, renchérit les prix des produits de grande consommation et des matières premières et affectent, en conséquence, leur qualité. L'amélioration continue des services logistiques et du transport de marchandises sont également un défi. Les opérateurs économiques maliens disent rencontrer plusieurs difficultés dans les ports, au nombre desquelles, les surcoûts, la corruption, les paiements indus et l'acheminement des marchandises. Les barrières non tarifaires et la faible complémentarité des économies limitent l'intégration régionale et commerciale. Cette situation a été davantage exacerbée avec les sanctions imposées au Mali par la CEDEAO et l'UEMOA.

4.4.3. Intégration Régionale

100. **Jusqu'à sa sortie de la CEDEAO, le Mali est l'un des pays les mieux intégrés, se classant 6ème sur 15 pays, avec une note de 0,41.** Le Mali représentait la sixième économie en termes de PIB et la huitième en PIB/hbt, avec une population d'environ 6% de la population totale. En matière d'intégration commerciale, les données de l'IIIRA estiment la note du Mali à 0,52 sur 1, au-dessus de la moyenne sous-régionale qui est de 0,44. Le Mali présente un bon niveau d'ouverture en matière de visas, en se classant 28ème sur les 54 pays africains, avec un score de 0,391 sur 1 dans l'indice d'ouverture des visas en Afrique (AVOI) 2023. En effet, le pays offre un visa à l'arrivée à un pays, 20 pays n'ont pas de visa pour venir au Mali et 32 pays ont besoin de visa avant le départ pour le Mali. En outre, selon l'indice d'intégration régionale de l'Afrique, le Mali obtient actuellement la 13e place sur 15 au sein de la CEDEAO en matière d'intégration macroéconomique.

101. **Tendances actuelles de l'évolution de l'intégration régionale avec la création de la Confédération de l'AES.** Une nouvelle tendance de l'évolution de l'intégration régionale se met en place pour le Mali. En effet, le Mali avec le Burkina Faso et le Niger ont décidé de former l'Alliance des États du Sahel (AES). Cette nouvelle organisation régionale a vu le jour dans le sillage de l'intensification de la crise interne au sein de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en 2023, dont le point culminant a été atteint le 28 janvier 2024 avec l'annonce, par les trois États membres de l'AES, de leur retrait sans délai de cette organisation. Ils restent cependant membre de l'UEMOA. Après la signature du Traité instituant la Confédération des États du Sahel le 1er juillet 2024, l'ensemble des parlements l'ont ratifié. L'appréciation des développements à venir et l'intégration des dynamiques qui les sous-tendent nécessitent de tenir compte des différents processus d'intégration qui se déploient de façon parallèle dans cette région et s'avèrent particulièrement diversifiés. Les développements précédemment évoqués sont particulièrement complexes. En effet, ils ne se limitent pas aux frontières nationales des trois pays, mais se répercutent aussi sur l'organisation des relations et de la coopération avec les pays CEDEAO hors-UEMOA et certains pays partenaires européens. Pour le Mali, à la suite de la levée des sanctions de la CEDEAO et de l'UEMOA, les priorités à court terme consistent à préserver les bénéfices de l'intégration régionale à travers la mise en place d'accords bilatéraux de libre circulation des biens, des services, des personnes et des capitaux avec les pays de la CEDEAO non-membres de l'UEMOA.

102. **Les actions de la Banque pour soutenir l'intégration régionale** ont permis de financer le corridor Bamako-Sikasso-Frontière du Burkina, le corridor Bamako-Abidjan-San Pédro, et bientôt le corridor Bamako-Dakar qui génère 70% du trafic des marchandises du Mali.

4.5. Top 5- Améliorer la qualité de vie des Africains : Evaluation des déficits dans le secteur social

103. Le développement humain d'un pays à l'image de son émergence est un long chemin difficile, qui nécessite la combinaison de plusieurs facteurs y afférents notamment les services de santé et d'éducation de haut niveau et accessibles à tous et la stabilité macroéconomique dans un sentier de croissance équilibré à long terme soutenue par la bonne gouvernance.

4.5.1. Pauvreté, inégalité et protection sociale

104. Selon l'Institut National de la Statistique (INSTAT, 2023), le taux de pauvreté est estimé à 43,9% au niveau national en 2023 (dont 23,4% en milieu urbain et 51,7% en milieu rural) contre 41,9% en 2020. Les inégalités, mesurées par le coefficient de Gini, se sont améliorées, passant de 38% en 2018 à 32% en 2023, ce qui suggère que l'élasticité de la pauvreté par rapport à la croissance s'est renforcée et que la croissance tend à être inclusive. La proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non scolarisés et sans-emploi ni formation est de 31,3%, les taux de chômage étant particulièrement élevés chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans, surtout chez les femmes (36,7 %) que chez les hommes (29,3 %). Selon le Rapport mondial sur le Développement humain 2023/2024 du PNUD, la valeur de l'indice de développement humain des femmes au Mali est de 0,368, contre 0,444 pour les hommes. Environ 78% de la population n'est couverte par aucun programme de protection sociale malgré le récent élargissement de la couverture des régimes non contributifs. La Politique Nationale de Protection Sociale adoptée en 2016 ambitionne de construire progressivement un système de protection contre les risques sociaux de tous les citoyens en général et des couches défavorisées en particulier.

105. **Outre la pauvreté monétaire, les Maliens souffrent également de multiples dimensions de la pauvreté non monétaire.** Ces dimensions comprennent l'éducation, la santé et l'accès à d'autres services publics. L'indice de pauvreté multidimensionnel vise à résumer plusieurs aspects de pauvreté non-monétaire à travers un seul nombre. D'une manière générale, l'IPM modifie la vision de la pauvreté en élargissant son champ d'analyse. Il s'agit de souligner qu'une privation unique n'est pas toujours synonyme de pauvreté. La pauvreté est perçue comme une situation de manques multiples et synchronisés. Cette méthode complète les mesures de pauvreté monétaire et de pauvreté subjective. L'incidence de la pauvreté multidimensionnelle est estimée à 22,8% en 2023 contre 30,5% en 2022.

4.5.2. Emploi et entrepreneuriat

106. **Le niveau d'emploi au Mali est faible, les entreprises fonctionnant en grande partie de manière informelle.** Sur le marché du travail, l'emploi est de plus en plus précaire puisque dominé par le secteur informel (95,5% des emplois en 2023) et le nombre d'emplois créés par an (49 533 emplois en 2023) ne peut pas absorber la demande d'emplois (300.000 par année) en raison du faible niveau de qualification et de l'inadéquation entre l'offre de formation et les besoins du marché. Le taux d'emploi de l'ensemble de la population est de 56,9%. Il est plus élevé chez les hommes (76,0%) que chez les femmes (40%). Environ 85% des travailleurs occupent des emplois vulnérables, dont 60% dans l'agriculture de subsistance. L'informalité est également répandue dans les sous-secteurs du transport, de la construction, du commerce et des services de réparation. 60% de la population est âgée de moins de 25 ans et a une faible probabilité de participer à la population active et d'être employée par rapport aux adultes. La réduction de l'activité économique due à l'instabilité politique a conduit à un taux de chômage de 15,7% en 2023. Dans les zones urbaines, 40% des jeunes sont au chômage, avec des taux encore plus élevés chez les jeunes femmes.

4.5.3. Education et formation

107. **Le Mali a beaucoup investi dans l'éducation ces dernières années mais reste encore loin d'atteindre son objectif d'accès universel à l'éducation à tous les niveaux.** De 2019 à 2023, le nombre d'établissements d'enseignement secondaire général est passé de 737 à 1 255. Cette augmentation est due surtout à l'accroissement significatif des établissements privés. Le système éducatif est marqué par des inégalités entre les sexes, et entre les zones urbaines et rurales : 36,7% de la population totale âgée de 10 ans et plus est analphabète, dont 51,2% des ruraux et 64,7% des femmes rurales. Les niveaux d'éducation sont significativement plus bas dans les zones rurales que dans les zones urbaines et plus bas pour les femmes que pour les hommes. Entre 2019 et 2023, le taux brut d'alphabétisation au Mali est passé de 81,92% à 83,23%, soit une augmentation d'environ 1,31 point de pourcentage. L'indice de parité des sexes (IPG) pour 2023 montre que les filles sont moins instruites que les garçons dans le primaire, avec un ratio de 0,77. En revanche, les taux de scolarisation dans l'enseignement secondaire et supérieur restent très faibles et disparates, reflétant un écart très important et une durée moyenne de scolarisation très faible. La formation professionnelle, qui contribue directement à l'emploi de plus de 64% de ses diplômés, constitue depuis quelques années une composante faible du système éducatif malien. L'efficacité éducative et les performances en termes d'éducation et de formation sont très faibles. Toute chose qui peut limiter la disponibilité de la main-d'œuvre formée (ayant suivi un cours de formation professionnelle) et qualifiée (ayant obtenu des diplômes d'enseignement supérieur). L'éducation et la formation technique et professionnelle doivent être un élément central de la stratégie nationale de développement. Elles doivent surtout correspondre aux filières économiques identifiées pour booster la transformation structurelle.

4.5.4. Santé et nutrition

108. **Le système de santé au Mali est fragile, avec des indicateurs de santé constamment bas et d'énormes disparités entre les zones urbaines et rurales, et le conflit actuel a encore aggravé la situation.** Les résultats en matière de santé évoluent lentement, et des écarts importants persistent. Le taux de mortalité infantile de 52 pour 1000 naissances vivantes a juste baissé de 2 points par rapport à 2018, et l'augmentation de l'espérance de vie à la naissance de 58,2 ans à 64,1 ans au cours de la même période. Le taux de mortalité de 325 pour 100 000 naissances vivantes n'a pas baissé par rapport à son niveau de 2018. Les soins de santé sont l'un des domaines prioritaires, mais les allocations budgétaires au secteur de la santé sont faibles, soit 5,7% (1,43 % du PIB) en 2023-24, et environ 22,75% de la population est couverte par une assurance maladie (assurance privée et régime national d'assurance maladie). Au Mali, les contributions des usagers représentent en moyenne 35% des dépenses de santé. Un besoin d'amélioration des indicateurs de santé s'impose. Le Global Health Security Index classe le Mali 144ème sur 195 pays avec un score de 29 sur 100. Sur six indicateurs de mesure des capacités du système sanitaire, le Mali n'est au-dessus de la moyenne que pour les « Normes sanitaires » avec un score de 56,1/100. Pour les autres, on a : Prévention (10,5/100) ; Détection (25,1/100) ; Réponse (32,2/100) ; Santé (17,3/100) ; et Risques (32,7/100).

4.5.5. Accès à l'eau et à l'assainissement

109. **En matière d'accès universel aux services de l'eau potable, de l'hygiène et de l'assainissement**, la satisfaction durable des besoins en eau potable, en quantité et en qualité, d'une population en croissance et d'une économie en développement est un impératif. Au niveau national, le taux d'accès à l'eau potable est de 72,1 % en 2023 (dont 82,8 % pour le milieu urbain et 67,8 % pour le milieu rural). Le taux d'accès à l'assainissement pour tous a connu une amélioration continue entre 2019 et 2023 et ressort à 45 % en 2023. Globalement, l'utilisation des équipements jugés acceptables comme type d'aisance commence à rentrer dans les habitudes de la population. Les principaux défis auxquels est confronté le secteur de l'eau et de l'assainissement sont les suivants : (i) le stress hydrique et les pénuries d'eau, (ii) l'exposition aux maladies d'origine hydrique, (iii), mécanismes inadéquats de gestion des déchets, (iv) l'ensablement des fleuves Niger et Sénégal, (v) déficit important de financement des infrastructures, fragilité qui rend difficile la planification des améliorations à long terme, et inclusion inadéquate des services de l'eau.

Domaines prioritaires des réformes

110. Dans le contexte de l'analyse des chapitres précédents, la NDP identifie six domaines de réforme prioritaires pour étayer le dialogue avec les autorités et les autres parties prenantes, notamment lors de la préparation du prochain document de programmation de la Banque pour le Mali pour la période 2026-2031.

5.1. Renforcer la gouvernance (politique, sécuritaire, économique et financière) et restaurer un bon climat de vivre ensemble

111. **Il est important d'instaurer une stabilité politique à long terme, d'améliorer la gouvernance et renforcer les capacités institutionnelles et humaines.** Sur la base des conclusions des recommandations des Assises nationales sur la transition et des résultats de l'analyse structurelle, il faut aider le Mali à relever les défis de la refondation de l'Etat et de gouvernance. En plus de créer les conditions pour un Mali où le vivre ensemble harmonieux des différentes composantes de la société est restauré, la paix consolidée et la sécurité collective et individuelle assurée dans l'unité, les réformes devraient se concentrer sur la promotion de la participation citoyenne et politique, l'enracinement des élections démocratiques et de la liberté d'association, et la création de mécanismes institutionnels et juridiques plus solides pour lutter contre la corruption. Le dialogue politique sur la gouvernance économique et financière est également essentiel pour s'attaquer aux éléments de fragilité et assurer l'encrage de l'économie Mali dans un nouvel environnement régional AES/CEDEAO.

112. **Des investissements substantiels et volontaristes sont nécessaires pour reconstruire un nouveau contrat social et renforcer les capacités nationales.** À travers le prisme de la fragilité, cela nécessitera une prévention des conflits, une consolidation de la paix, une réintégration des ex-combattants, une réconciliation, un soutien psychosocial et de santé mentale, un traitement du passé et d'autres formes de soutien spécifiques au contexte communautaire qui permettent de progresser vers une confiance accrue dans les relations intercommunales, l'administration publique, la stabilité et la résilience.

113. **Il y a nécessité de poursuivre la lutte contre l'insécurité.** Le Mali reste confronté à des risques accrus en matière de sécurité, notamment des attaques sporadiques contre des villages et des installations militaires, en particulier dans le nord et le centre du pays. Il connaît également des enlèvements et des actes de banditisme. Le gouvernement doit redoubler d'efforts pour améliorer la sécurité dans le pays afin de renforcer l'environnement commercial du secteur privé.

114. **Il est important de remédier aux déséquilibres macroéconomiques pour booster le redressement post-conflit.** Pour rétablir les équilibres macroéconomiques, les partenaires au développement pour-

raient soutenir des réformes visant à : (i) créer un espace budgétaire par la maîtrise des dépenses publiques, la mobilisation accrue des ressources internes en misant sur la numérisation, et une meilleure gestion des flux de trésorerie ; (ii) mettre en place une fiscalité équitable et simplifiée, réduire l'informalité et encourager l'investissement productif ; (iii) améliorer l'efficacité des dépenses publiques en favorisant celles qui créent des effets d'entraînement sur l'économie ; (iv) mettre en place une bonne stratégie d'endettement, en combinant avec des stratégie de gestion de passif ; (v) promouvoir la gouvernance des entreprises publiques et celle de l'industrie extractive, et renforcer l'autonomie du Bureau du vérificateur général pour lutter contre la corruption et la prédation des ressources publiques

5.2. Reconstruire les infrastructures sociales et économiques.

115. **Investir dans la restauration et la reconstruction des infrastructures essentielles, notamment dans les domaines du transport, des TIC, de l'éducation, de la santé, de l'énergie, de l'eau et de l'assainissement, est un facteur essentiel de paix et de stabilité, et de rétablissement des moyens de production et de subsistance.** Les investissements dans les infrastructures restent un pilier fondamental de la reprise économique et du développement. Ils favoriseront la croissance économique tout en s'attaquant aux inégalités sous-jacentes, atténuant ainsi les causes potentielles de conflit. Les investissements dans le secteur de l'énergie restent l'un des besoins les plus critiques et les plus urgents du pays. Cela permettra également d'impulser des progrès de l'industrialisation et d'obtenir de nombreux avantages, notamment la création d'emplois, le développement des compétences, l'amélioration de la connectivité et le transfert de technologies. Selon les conclusions des Assises nationales sur les Routes, le Mali est confronté à des défis aigus en matière d'infrastructure. Les déficits infrastructurels sont frappants, particulièrement dans les secteurs du transport, de l'eau, de l'assainissement, de l'énergie, de l'éducation et de la santé. Pour atteindre ses objectifs de développement, le Mali doit donner la priorité aux investissements dans les infrastructures productives. Ces investissements doivent tenir compte de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à celui-ci. Ces investissements doivent également tenir compte de la répartition géographique des besoins en infrastructures. Cela permettra de cibler équitablement les bénéficiaires des projets, et avoir un impact certain, et à moyen terme sur la cohésion sociale. Le Mali devrait mobiliser le secteur privé pour le développement des infrastructures et la fourniture de services ; ce qui réduirait également les contraintes budgétaires qui pèsent sur le gouvernement.

5.3. Stimuler la productivité du secteur agricole et développer les chaînes de valeur industrielle.

116. La contribution du secteur agricole au PIB du Mali reste importante et constitue un moyen sûr de générer des revenus durables et de stimuler la diversification économique. L'un des moyens d'accélérer le développement des chaînes de valeur agro-industrielles est d'exploiter pleinement les énormes possibilités offertes par le développement et la réduction des risques des chaînes de valeur agricoles et d'attirer les entreprises alimentaires et agroalimentaires du secteur privé dans les zones rurales. L'un des moyens d'y parvenir est le développement de zones spéciales agro-industrielles. Grâce à ces zones, les petits exploitants agricoles peuvent devenir des entreprises agro-industrielles prospères par le biais d'une combinaison de mesures comprenant des liens avec le marché, le transfert de technologie et un meilleur accès au financement afin de réduire les pertes post-récolte et d'augmenter les revenus. Le développement de l'agro-industrie nécessite également la protection des facteurs de production tels que les forêts, l'eau et les terres et une réforme du régime foncier afin de sécuriser les investissements.

117. Dans le secteur de l'agriculture, les réformes de diversification économique devraient viser à : (i) promouvoir la production agricole en accélérant l'adoption de technologies et de pratiques pour augmenter la productivité des cultures face aux chocs liés au climat ; (ii) renforcer le service de vulgarisation pour augmenter la productivité agricole ; et (iii) promouvoir la recherche et le développement, en particulier sur les semences améliorées et résistantes à la sécheresse, l'utilisation efficace des engrais et des produits agrochimiques, la mécanisation, et l'utilisation efficace des ressources en eau. En outre, il est essentiel d'améliorer l'accès à l'électricité et d'investir dans les infrastructures de marché telles que les routes et les chemins de fer. Pour le secteur de l'élevage, il est impératif d'améliorer la résilience du secteur de l'élevage en accélérant les mesures de durabilité telles que l'efficacité des parcours, la production d'aliments de bétail et la productivité animale (amélioration des races, développement de l'embouche, etc.). Dans le secteur industriel, il est nécessaire de développer des stratégies robustes de transformation agroalimentaire et industrielle afin

d'exploiter les abondantes ressources en terres fertiles et en animaux (pour l'agro-industrie), en coton et en animaux (pour les industries de l'habillement, du textile, du cuir et de la chaussure), en forêts et en bois (pour l'industrie du bois, de la pâte à papier, du papier et de l'ameublement), ainsi qu'en or, en lithium et en autres minéraux pour les industries.

5.4. Investir dans le capital humain pour améliorer la productivité du travail.

118. **La productivité est largement déterminée par l'investissement dans le capital humain et le progrès technologique.** Le développement humain d'un pays à l'image de son émergence est un long chemin difficile ; il nécessite la combinaison de plusieurs facteurs y afférents notamment les services de santé et d'éducation de haut niveau et accessibles à tous. Le Mali devrait sortir du piège de la faible productivité vers une productivité plus élevée en relevant les défis structurels de la crise de l'emploi des jeunes par des interventions qui promeuvent la formation technique et professionnelles et les compétences pour l'industrie, le secteur minier, l'innovation numérique et technologique, etc.

5.5. Promouvoir le commerce et l'intégration régionale.

119. Le commerce offre une excellente occasion de diversifier davantage l'économie malienne. Pour ce faire, le développement de l'infrastructure visant à renforcer la connectivité régionale (transport, TIC et énergie) et la mise en place des politiques commerciales requises sont des conditions nécessaires pour exploiter les opportunités offertes par les marchés régionaux et internationaux. Il est nécessaire de donner la priorité au développement des infrastructures, notamment à la qualité des routes et du chemin de fer reliés au port maritime de Dakar, afin d'améliorer la gestion logistique et de tirer parti de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA). Un bon point de départ pourrait être l'utilisation efficace des accords commerciaux dont le Mali est actuellement signataire, et aussi donner la priorité à la promotion des exportations à valeur ajoutée. Le choix du Mali d'intégrer la Confédération de l'AES en dehors de la CEDEAO commande la construction intelligente d'accords bilatéraux mutuellement bénéfiques avec les pays CEDEAO non-membre de l'UEMOA.



Suivi et évaluation des résultats du développement

6.1. Vue d'ensemble du secteur

120. La poursuite des objectifs de développement avec des cibles et des indicateurs, comme indiqué dans la Vision Mali 2063, la Stratégie nationale pour l'Emergence et le Développement Durable (SNEDD) 2024-2033 et les rapports sur les ODD, montre l'engagement et les efforts déployés par le pays pour utiliser des données pertinentes afin d'éclairer la planification et la formulation des politiques. Les statistiques étant un élément crucial du pilotage stratégique du développement, l'Institut national de la statistique (INSTAT) est au cœur du comité supérieur pour la planification stratégique. L'INSTAT a pour mandat de coordonner la gestion des statistiques officielles et l'ensemble du système statistique national (SSN) qui génère principalement des données administratives utilisées pour l'élaboration des politiques.

121. Dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Directeur de la Statistique, plusieurs programmes statistiques ont été réalisés entre 2019 et 2023, malgré la suspension de l'aide de certains partenaires de développement qui soutiennent le SSN. Il a été enregistré des résultats encourageants se traduisant par une amélioration des principaux indicateurs. Les activités phares sont, entre autres:

	L'exploitation des données du Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH5) (Vérification, codification et saisie)
	Les travaux préparatoires du Recensement Général Agricole
	La réalisation des différentes enquêtes (EDSM7, EHCVM, EMOP, SMART, ENSAN, EAC)
	L'élaboration des rapports de suivi et de programmation des activités statistiques, des annuaires statistiques (national, régional et sectoriel), des statistiques d'état civil
	La Production de l'indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC), les travaux de rénovation de l'IHPC et la production des comptes de la santé

Les travaux de rebasage des comptes nationaux, avec comme nouvelle année de base 2015, en appliquant les recommandations du SCN 2008 ont été réalisés. Toutefois, Certains secteurs sont caractérisés par la pénurie d'informations statistiques factuelles et fiables. Il s'agit, par exemple, des statistiques sur l'emploi, le secteur informel, l'environnement et les ressources naturelles.

122. **En matière de production des statistiques, le Mali bénéficie de plusieurs facteurs favorables dont la multiplicité des supports des partenaires (UEMOA, CEA, BAD, Banque mondiale, Union européenne, GTZ).** Ces appuis ont contribué à améliorer considérablement la qualité, la régularité et la couverture des données statistiques, plus particulièrement, les statistiques macroéconomiques, démographiques et sur les conditions de vie des ménages.

6.2. Principaux problèmes et contraintes du secteur

123. **Bien que le CBS soit l'autorité en charge des statistiques et le seul dépositaire officiel des données et informations statistiques, le système de production statistique est dans une certaine mesure dynamique, et est caractérisé par des coûts de production élevés.** Les ressources financières pour le financement du SSN sont insuffisantes et largement tributaires des aides et dons extérieurs. Par exemple, dans le SDS 2021-2025, 49% du budget prévisionnel proviennent des PTF, contre 50% de l'Etat du Mali et 1% des collectivités. Les difficultés de déboursement des contreparties nationales sont une contrainte supplémentaire pour le financement du SSN. Le financement inadéquat des travaux statistiques et les capacités techniques limitées ont entravé la production et la disponibilité de statistiques actualisées et fiables.

6.3. Soutien au secteur statistique du Mali

124. **Depuis 2021, les différentes revues s'inscrivent dans l'évaluation du troisième Schéma Directeur de la Statistique (SDS III) dont le Plan d'actions couvre la période 2020-2024. L'adoption par le gouvernement des SDS est un jalon important dans l'orientation et la programmation des activités statistiques du pays.** Après trois années de mise en œuvre, le plan d'action du SDS III, tire donc vers sa fin. C'est le lieu pour les acteurs du Système Statistique National du Mali de se projeter dans la perspective de son évaluation finale en vue d'apprécier les efforts faits notamment dans : l'amélioration de la coordination et de la gestion du SSN ; la sauvegarde et le renforcement des acquis du système ; la prise en charge des insuffisances constatées dans la mise en œuvre des précédents schémas. La finalité recherchée dans la mise en œuvre du SDS est de doter le pays d'un Système statistique national performant, disposant d'un cadre légal et organisationnel adapté et de ressources adéquates, à même de produire, analyser et diffuser des données de qualité couvrant les besoins des différents utilisateurs.

125. **Le SSN du Mali pourrait fournir les informations statistiques nécessaires au suivi et à l'évaluation si les partenaires de développement lui apportaient le soutien et l'impulsion nécessaires.** En vue de rendre performant le système de suivi et évaluation au Mali, les appuis de la Banque peuvent être orientés vers 4 domaines : (i) renforcement des compétences en matière de suivi et évaluation ; (ii) organisation des séminaires de formation et de renforcement des capacités sur l'amélioration des compétences en matière de statistique et planification en faveur de tous les acteurs du SSN ; (iii) soutien technique et financier des opérations de collecte des données de base (RGPH, enquêtes de type 1-2-3, EAC, etc.) ; (iv) missions de sensibilisation auprès des utilisateurs des données statistiques ; (v) missions de revue par les pairs pour promouvoir les meilleures pratiques entre les pays membres régionaux. Ceci est conforme à la Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique (SHaSA 2) qui se concentre sur l'amélioration du développement des statistiques officielles pour principalement suivre et évaluer les progrès vers la réalisation des ODD, l'Agenda 2063 de l'Union africaine, et les High 5's de la Banque d'une manière quantifiable. Dans le contexte de fragilité du Mali, le renforcement du suivi et de l'évaluation nécessiterait des solutions plus innovantes, telles que l'adoption de techniques de suivi à distance, la sélection adéquate d'indicateurs dans le DSP qui tiennent compte des limitations de données sur les indicateurs standard, et une plus grande collaboration avec d'autres parties prenantes qui sont engagées dans des activités de génération et de collecte de données est nécessaire.

CONCLUSION

126. Après le choc de la pandémie du Covid-19, des conflits géostratégiques à travers le monde et des sanctions de la CEDEAO-UEMOA, la croissance économique est restée résiliente dans un contexte national marqué par une crise sécuritaire et une fragilité multidimensionnelle. La reprise est en cours, mais la croissance reste fragile et bien inférieure au taux nécessaire pour réduire la pauvreté et créer des emplois.

127. Pour s'attaquer à ces contraintes afin d'accélérer la transformation structurelle du Mali, un ensemble de mesures à court, moyen et long terme doit être mis en œuvre. Les principales mesures politiques de court terme consistent à accélérer les réformes politiques et institutionnelles pour le retour à un ordre constitutionnel et à une situation socio-politique et sécuritaire apaisés. Il importe donc de créer une marge de manœuvre budgétaire pour répondre à l'augmentation des besoins de sécurité et des besoins sociaux et protéger les pauvres et les vulnérables. Les principales mesures politiques à court et moyen terme consistent à : (i) accélérer la mise en œuvre des réformes fiscales afin de stimuler la mobilisation des ressources domestiques, et (ii) modifier la structure de la production d'énergie électrique en priorisant les énergies renouvelables pour disponibiliser l'électricité pour les ménages et les entreprises.

128. À partir du diagnostic des contraintes, la NDP identifie six domaines prioritaires pour l'action politique. Ces domaines sont les suivants :



Renforcement des compétences en matière de suivi et évaluation



Organisation des séminaires de formation et de renforcement des capacités sur l'amélioration des compétences en matière de statistique et planification en faveur de tous les acteurs du SSN



Soutien technique et financier des opérations de collecte des données de base (RGPH, enquêtes de type 1-2-3, EAC, etc.)



Missions de sensibilisation auprès des utilisateurs des données statistiques



Missions de sensibilisation auprès des utilisateurs des données statistiques

RÉFÉRENCES

Banque africaine de développement (BAD) (2024) « Perspectives économiques africaines 2024 », rapport principal.

Banque africaine de développement (BAD) (2023a) « Country Focus Report 2023 – Mobiliser le financement du secteur privé pour le climat et la croissance verte au Mali », Bureau pays du Mali, octobre 2023.

Banque africaine de développement (BAD) (2023b) « Déployer la numérisation et le commerce pour renforcer la résilience en Afrique de l'Ouest : Positionner les PME dirigées par des jeunes pour la ZLECAf », mai 2023.

Banque africaine de développement (BAD) (2022) « Country Focus Report du Mali sur les changements climatiques et la transition énergétique juste », Bureau pays du Mali, novembre 2022.

Banque africaine de développement (BAD) (2021a) « Mali Country Note on Financial Market Access Experience with the Eurobonds », Bureau pays du Mali, août 2021.

Banque africaine de développement (BAD) (2021b) « Document de stratégie pays du Mali 2021-2025 », Bureau pays du Mali, juin 2021.

Banque africaine de développement (BAD) (2020) « Note de diagnostic pays – Remédier aux facteurs de fragilité », Bureau pays du Mali, mars 2020.

Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) (2024a) « Balance des paiements et position extérieure globale du Mali », avril 2024.

Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) (2024b) « Rapport sur la politique monétaire dans l'UMOA », mars 2024.

Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) (2023d) Communiqué de presse N°01/2023 de la réunion ordinaire du Comité de Politique Monétaire de la BCEAO tenue le 1er mars 2023.

Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) (2023f) « Rapport sur la politique monétaire dans l'UMOA », décembre 2023.

Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) (2023g) « Rapport sur la politique monétaire dans l'UMOA », septembre 2023.

Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) (2023i) « Rapport sur la situation de l'inclusion financière dans l'UEMOA au cours de l'année 2022 », octobre 2023.

Banque mondiale, World Development Indicators (Online edition).

Cellule de planification et de statistique du secteur industrie, commerce, artisanat, emploi et promotion de l'investissement privé (CPS/SICAIEPI) (2024) « Rapport de la revue sectorielle du secteur industrie, commerce, artisanat, emploi et promotion de l'investissement privé », ministère de l'industrie et du commerce, juin 2024.

Cellule de planification et de statistique du secteur mines et énergie (CPS/SME) (2024), « Bilans 2023 et projections 2024-2027 de la production industrielle d'or au Mali », Ministère des mines, mai 2024.

Cellule technique de coordination du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CT/CSLP) (2019) « Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable (CREDD 2019-2023) », Ministère de l'économie et des finances.

Commission bancaire de l'UMOA (2023) « Rapport annuel 2021 de la Commission Bancaire »

Direction générale de la dette publique (DGDP) (2024) « Situation de la dette extérieure et intérieure », Ministère de l'économie et des finances, mars 2024.

Direction générale de la dette publique (2023) « Stratégie d'endettement public du Mali à moyen terme 2024-2026 », Ministère de l'économie et des finances, août 2023.

Direction générale du budget (DGB) (2024b) « Loi de finances 2024 », Ministère de l'économie et des finances, janvier 2024.

Direction générale du budget (DGB) (2023a) « Loi de finances rectificative 2023 », Ministère de l'économie et des finances, juillet.

Direction générale du budget (DGB) (2023b) « État des finances publiques au Mali », Conférence de lancement du processus budgétaire 2024, Ministère de l'économie et des finances, février.

Direction nationale du développement social (DNDS) (2023) « Rapport sur les mouvements de population 2023 », Ministère de la santé et du développement social, décembre 2023.

Energie du Mali (EDM) (2022) « Rapport annuel d'activités 2022 ».

FAO FishStatJ, consulté en janvier 2025. Arthur, R., ed. 2024. Review of the state of the world fishery resources – Inland fisheries. Fourth edition. FAO Fisheries and Aquaculture Circular, No. 942 Rev. 4. Rome, FAO and Abidjan, AfDB.

Fonds monétaire international (FMI) (2023) "Mali-2023 Article IV Consultation-Press Release; Staff Report; Staff Supplement; and Statement by the Executive Director for Mali", IMF Country Report No. 23/209, juin 2023.

Institut national de la statistique (INSTAT) (2024) « Comptes nationaux du Mali », Ministère de l'économie et des finances, octobre 2024.

Institut national de la statistique (INSTAT) (2023) « Rapport d'analyse de l'enquête modulaire et permanente auprès des ménages (EMOP), passage 1-4, 2022 », Ministère de l'économie et des finances, avril 2023.

Ministre de la Refondation de l'Etat (2022) « Cadre stratégique de la refondation de l'Etat (CSRE) 2022-2031 »

PNUD (2024) « Rapport Mondial sur Développement Humain 2023-2024 »

République du Mali (2018) « Programme «Alliance Globale Contre le Changement Climatique au Mali Phase 2 (AGCC-Mali 2) »

World Bank Group (2023) « Mali: Joint World Bank-IMF Debt Sustainability Analysis », May 2023



AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP
GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE
DE DÉVELOPPEMENT